Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 26 Ramadan 1445
5 Avril 2024

N° 41

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **846**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **848**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **855**
Homologation de résolutions **856**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **857**
Avis aux créanciers..... **862**
Convocations
Sociétés anonymes **864**
Sociétés à responsabilité limitée **877**
Autres sociétés **878**
Divers
Avis au public..... **879**
Rectificatifs **880**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Leptis Obligataire cap

Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié

Et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°03-2024 du 31 janvier 2024

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP Leptis Obligataire cap aura lieu le 25/4/2023.

FCP Leptis Obligataire cap présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination : FCP Leptis Obligataire cap

Forme juridique : Fonds Commun de Placement -FCP-

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP Obligataire

Objet : La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Législation applicable : - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents

Adresse : Immeuble BTL, Boulevard de la Terre, Lot AFH E12, Centre Urbain Nord

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune

Références de l'agrément : Agrément n°03-2024 du 31 janvier 2024

Date de constitution : 22 mars 2024

Durée de vie : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : Leptis Asset Management et l'ARAB TUNISIAN BANK

Gestionnaire : Leptis Asset Management, sis à l'Immeuble BTL, Boulevard de la Terre, Lot AFH E12, Centre Urbain Nord

Dépositaire : ARAB TUNISIAN BANK sise au 9, Rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Distributeurs : Leptis Asset Management et la Banque Tuniso Libyenne.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : Les prix de souscription et de rachat sont exonérés de toute commission. Les souscriptions et les rachats se font auprès de Leptis Asset Management et le réseau d'agence de la Banque Tuniso Libyenne sur la base d'une valeur liquidative quotidienne connue.

Pour plus d'informations sur FCP Leptis Obligataire cap, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public sans frais auprès de la société Leptis Asset Management sis à l'Immeuble BTL, Boulevard de la Terre, Lot AFH E12, Centre Urbain Nord à et le réseau d'agence de la Banque Tuniso Libyenne.

2024R00820SANB2

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Leptis Obligataire

Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°02-2024 du 31 janvier 2024

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP Leptis Obligataire aura lieu le 25/04/2024.

FCP Leptis Obligataire présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination : FCP Leptis Obligataire

Forme juridique : Fonds Commun de Placement -FCP-

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP Obligataire

Objet : La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds

Législation applicable : - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents

Adresse : Immeuble BTL, Boulevard de la Terre, Lot AFH E12, Centre Urbain Nord

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune

Références de l'agrément : Agrément n°02-2024 du 31 janvier 2024

Date de constitution : 22 mars 2024

Durée de vie : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : Leptis Asset Management et l'ARAB TUNISIAN BANK

Gestionnaire : Leptis Asset Management, sis à l'Immeuble BTL, Boulevard de la Terre, Lot AFH E12, Centre Urbain Nord

Dépositaire : ARAB TUNISIAN BANK sise au 9, Rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Distributeurs : Leptis Asset Management et la Banque Tuniso Libyenne.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : Les prix de souscription et de rachat sont exonérés de toute commission. Les souscriptions et les rachats se font auprès de Leptis Asset Management et le réseau d'agence de la Banque Tuniso Libyenne sur la base d'une valeur liquidative quotidienne connue.

Pour plus d'informations sur FCP Leptis Obligataire, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public sans frais auprès de la société Leptis Asset Management sis à l'Immeuble BTL, Boulevard de la Terre, Lot AFH E12, Centre Urbain Nord à et le réseau d'agence de la Banque Tuniso Libyenne.

2024R00821SANB2

Notice d'augmentation du capital

Société Tunisie Compagnie SA «Tunisie Co SA»

Société anonyme

Siège social : 19, Rue Lac Farwa - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1432622K

Objet social : Photographe, reportage vidéo et d'enregistrement et développement des films

Durée : 99 années

En application des dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 2023, enregistré à la Recette d'Enregistrement des Actes des Sociétés 1er bureau Tunis le 27 mars 2024, sous le n°24501227, quittance n°3113, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 27 mars 2024 sous le n°AC01342024, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de (500.000) dinars à (551.200) dinars par conversion de créances et de (551.200) dinars à (591.200) dinars en numéraires en supprimant le droit préférentiel de souscription et réservant les deux augmentations à certains actionnaires et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après :

1. Concernant l'augmentation de (500,000) à (551,200) par conversion de créances

- Montant de l'augmentation par conversion de la créance de Mr Khaled Aouij, du Fonds d'Amorçage «Startup Factory Seed Fund» et du FCPR «IntileQ for Growth» : (51.200) Dinars.

- Nombre d'actions à souscrire par conversion de créances : (51.200) actions à souscrire et à libérer en totalité lors de la souscription par conversion de créances.

- Valeur nominale des actions à émettre : un dinar chacune.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

2. Concernant l'augmentation de (551.200) dinars à (591.200) dinars en numéraires

- Montant de l'augmentation en numéraires : (40.000) Dinars.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraires : (40.000) actions à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : un dinar chacune.

- Prix d'émission des actions : 2,5 dinars chacune, soit avec une valeur nominale de un dinar chacune majorée d'une prime d'émission de 1,5 dinars par action. La prime d'émission est totalement libérée dès la souscription.

- Délai de souscription : Le Fonds d'Amorçage «Capital'Act Seed Fund» bénéficie d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

- Dépôt des fonds : Auprès d'Attijari bank - Agence Lac Marina compte N°04060145008618254036.

2024400786SANB2

AUTRES SOCIETES

Annexe pour l'assemblée générale extraordinaire

De la société MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES

"EL BARAKA" de Mahdia

Publié au jort n°34 du 19 mars 2024 page 659

Joindre à l'ordre du jour le point suivant :

- L'augmentation du nombre des membres de conseil d'administration de 06 à 09 membres.

2024S00449SODB2

Société Civile Immobilière «Yassmine»

Société Civile

Capital : 1761.120.000 DT

MF : 0786067L

49, Rue Kamel Atatürk Tunis

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 10/01/2016

enregistré à la recette des finances Nelson Mandela en date du 3/8/2016 sous le n°16303757 reçu n°60785 qui a décidé ce qui suit :

- Le siège social de la société est fixé au 49 rue Kamel Atatürk - 1001 Tunis

- Réélection de Mr Brour Hassen en tant que gérant de la société.

- Distribution des lots de terrain au profit des associés par tirage au sort.

Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale a été enregistrée au Centre National du Registre des entreprises en date du 6/02/2024 sous le n°20249102.

2024400772SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hbib Themeur Tunis le 26/03/2024, sous le n°24200904, quittance n°M020420, Mme Saimaa Mouadhen a vendu à M. Mohamed Belguesmi, la totalité du fonds de commerce exploité à rue samar kand n°5 Tunis.

Les éventuelles oppositions seront acceptées, dans les vingt jours au plus tard de la date de publication de la cession au JORT, au cabinet de maître Atef Ben Salah sis au n°11 rue Charles de Gaule Tunis MF 1113304X/A/P/000.

Cette cession a été publiée au journal «Assabah » du 30/3/2024.

2024T00315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente sous seing privé en date du 28/02/2015 enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 25/3/2024 n°M010753 enregistrement n°24200294.

Mr Mounir Khribich titulaire de la CIN n°06394349 a vendu à Mr Ali Bouhalgoum titulaire de la CIN n°05080540 la totalité du fonds de commerce et ses composants matériels et immatériels exploité comme vente Fast-food sis à l'avenue 7 novembre Bouargoub.

Les oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours qui suivent cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal La Presse le 30/3/2024.

2024T00316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 21 mars 2024, enregistré à la recette des finances Dahmani à la même date (reçu d'enregistrement n°24200251, quittance n°M006979) monsieur Nejib Guizani demeurant à Cité Ben Ammar El Awel Dahmani El Kef a vendu à Madame Naima Guizania demeurant à 59 Cité Elmahatta Dahmani Elkef - le fonds du commerce avec l'ensemble de ses éléments Matériels et incorporels exploité à l'Avenue Habib Bourguiba Dahmani 7170 ayant pour objet : Vente de volailles et ses dérivés.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours de la publication de cette annonce au jort chez monsieur Nejib Guizani à l'adresse du Fonds de commerce mentionnée précédemment.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien parus le 28 Mars 2024.

2024T00317FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Al Manar Tunis le 21 Février 2024 sous le Numéro d'enregistrement 24200589 et n° de quittance M013487, Monsieur El Hmendi Abdel Razek Ben Mehamed, a vendu à madame El Chamakhi Monia Bent Ammar Gérante de la Société chamakhmakh qui est en cours de constitution, un fonds de commerce sis à rue 6691 n°2 Cité Ibn Khaldoun Tunis.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse rue 6691 n°2 Cité Ibn Khaldoun Tunis dans un délai de vingt et un jours de la publication de cet avis au journal officiel de 28 Mars 2024.

Cet avis est publié au journal La Presse le 28 Mars 2024.

2024T00318FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires de la cour de 1ère instance de Bizerte : Maître Ben Hammouda Nabil et Maître Chebeb Sofien en date du 26 Mars 2024 Enregistré dans le registre de premier Notaire sous le numéro 1042 pages 191 registre 04, par lequel Monsieur Haithem Ben Riadh Cherbib titulaire de la CIN n° 08980073 demeurant à rue de la mosquée rafraf la plage ras-djebel - Bizerte a cédé à titre de donation à madame Zohra bent Taoufik Khchine Titulaire de la CIN n°05637330 demeurant à rue de mosquée rafraf la plage - Bizerte, la totalité du fonds de commerce, registre de commerce n°A04491452023, activité «Restaurant, Café» situé à L'ENTREE DE SOUNINE DELEGATION DE RAS-DJEBEL 7025-Bizerte avec tous ses éléments matériels et moraux. Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse de donataire dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Chourouk le 28/3/2024.

2024T00321FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/3/2024 enregistré à la recette des finances bab souika le 26/3/2024 quittance n°M024721, n° d'enregistrement 24200915 Mr Haithem ben Salah ben Hassen Gharbi domicilié 5 impasse du stationnement rue bab souika Tunis a vendu à Mme Fatma bent Ali ben Mohamed Lahmer domiciliée à

résidence salima appartement n°1 A 6 rue echikh Mohamed Enneifer cité les palmiers Ain Zaghouan Soukra 2036 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité, dans le local sis au complexe commercial bab souika halfaouine n3 étage terrestre Tunis exploité en tant que buvette dénommée "SULTAN AL MADINA" identifiant unique du vendeur 1646357

Toute opposition éventuelle doit se faire entre les mains de l'acheteuse dans son domicile cité ci haut dans un délai de 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 02/4/2024.

2024T00325FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite A.S.S.P du 11/3/2024 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 27/3/2024 sous le n°24202150 quittance n°M038704 Mme Asma Zoghlami CIN n°07424606 cède le fonds de commerce sis au n°52 avenue Taieb Mhiri Ariana 2080 à Mme Refka Aalbouchi CIN n°07430465, toute contestation est acceptée dans 21 jours à partir de la date d'insertion de cette annonce à l'adresse sus indiquée.

Annonce publiée au journal La Presse du 3/4/2024.

2024T00326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 01/3/2024 enregistré à la recette des finances Médina Jédida le 27/3/2024 sous le n°24201603 quittance n°M026401 la Société TUNIMACHINES SUARL M.F 0026696H représentée par son gérant Mr Mahmoud Ben Messaoud Michken a vendu à la Société STIM SUARL M.F. 1075327P représentée par son gérant Mr Moncef Ben Ahmed Ben Rekhissa la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné par un atelier, dépôt de 1200m² et un terrain sis à la rue mercure zone industrielle Ben Arous

Les oppositions seront reçues entre les mains du gérant de l'acheteur Mr Moncef Ben Rekhissa à la Salle de Thé Tanit Mégrine avenue Habib Bourguiba dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 30-31/3/2024.

2024T00328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté du 31/01/2024 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 19/02/2024 quittance n°M24355 enregistrement n°24201678 la Société THE ADRESS FOOD, matricule n°1737281A, a cédé avec toutes les garanties de fait et de droit à la Société MODAD EAT (en cours de constitution) la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploités dans le local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble THE ADRESS n° C03 Chotrana 1 Soukra 2036 Ariana.

Toute opposition est recevable dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal officiel entre les mains de Maître Abdallah Taher Jarboui Avocat à la cour d'appel 4, Rue de Chypre Mutuelleville Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le 27/3/2024.

2024T00331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté du 31/01/2024 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 19/02/2024 quittance n°M24344 enregistrement n°24201677 la Société THE ADRESS FOOD, matricule n°1737281A, a cédé avec toutes les garanties de fait et de droit à la Société MA MAISON ESTATE la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploités dans le local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble THE ADRESS n°C02 Chotrana 1 Soukra 2036 Ariana.

Toute opposition est recevable dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Abdallah Taher Jarboui Avocat à la cour d'appel 4, Rue de Chypre Mutuelville Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 27 mars 2024.

2024T00332FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à Mareth le 13/3/2024, reçu n°M014904, enregistrement n°24200455 Mme Mariem Bouznif cin 09112605 demeurant à Darghoulia Médenine a vendu à Mr Tahar Bideh demeurant à la rue Ibn Khaldoun Mareth Gabès, qui accepte la totalité du fonds de commerce Fast Food exploité à la rue 27 Octobre à Mareth Gabès.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Sami CHMILI à son étude à Gabès dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au Journal Officiel de la République Tunisienne, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Le présent avis a été publié aux quotidiens "Le Quotidien et Achourouk" du 20/3/2024.

2024R00787FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat enregistré le 23 Mars 2024 à la recette des finances Sidi Hessine sous le numéro 24201314 et quittance n°M038407 il a été vendu le fonds de commerce situé au 75 Avenue de l'Environnement de Mr Manai Jalal à Mme Ardhawi Hajer.

Les oppositions doivent être faites au bureau du maître Rebai Samia situé à résidence Khezama. Immeuble B, 1er étage, app.5, cité Boughatfa 2, Sidi

Hessine - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

L'annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 2/4/2024.

2024R00796FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé en date du 14 et 15/3/2024 et enregistré à la recette des finances de Dar Chaaben Elfehri en date du 15/3/2024 numéro du reçu n°MO19573 numéro d'enregistrement 24200792 Adam Gaout a renoncé au profit de Salma Bensalem dans tout le fonds de commerce avec tous ses composants matériels et immatériels qui est constitué et situé au numéro 01 rue Azmour à Dar Chaaben el Fehri à Nabeul, et est destiné à être utilisé à l'impression et à la vente des affiches publicitaires. Les oppositions seront admises au local du propriétaire des murs Salma Ben Salem à 11 avenue Habib Bourguiba à Dar Chaaben el Fehri dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de publication au J.O.R.T.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 23 mars 2024.

2024R00798FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à rue Essahel le 18/3/2024 quittance n°018643 enregistrement n°24200515 Magid Aouinet cin 00048129 a vendu à Anis Chaibi cin 05145647 la totalité du fonds de commerce exploité au local situé au n°31 rue Bellevue Elwardia (hammam).

Les oppositions seront adressées au bureau de Mtre Msellati Montasser avocat 1 rue de Carthage Ariana 3ème étage et ce au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis.

La publication de cet avis a eu lieu au journal Echourouk le 29.3.2007.

2024R00800FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 14/3/2024 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 18/3/2024 sous le n°24201768 Mr Fehri Boumaiza, C.I.N 06258783 RNE 0515560P demeurent à Rue Habib Bougatfa à Dar Chaabène Fehri Nabeul a vendu l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploitée au local sis à l'avenue Farhat Hached Nabeul dans le commerce des produits artisanales à Mme Sonia Eljamil C.I.N 06253286 domiciliée à rue Elkods Maamoura Nabeul d'un prix global de Trente Mille dinars (30.000.000). Toute opposition doit être adressée au cabinet d'avocat Achraf Aounallah au 9 rue du théâtre Nabeul et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au JO.RT.

Un extrait a été publié aux journaux quotidiens "La Presse et Elsahafa" du 26/3/2024.

2024R00807FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 26/02/2024, enregistré le 18/03/2024 à la recette des finances de Fouchena, quittance n°M032323 enregistrement n°24201214 Mr Abdejalil Ben Mouldi Ben Hssouna Othmani a vendu à Mr Youssef Ben Ali Cherif la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant Taxiphone sis à Rue Ibn Badis Mhamdia n°1 Cité nazaha.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocate Monia Bouali à son adresse sise à l'Avenue beb Jdid n°64 2ème étage Tunis dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 29/3/2024.

2024R00816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé le 21 mars 2024 enregistré à la recette des finances El Yasminet le 22 mars 2024 sous le n°24201242 Quittance n°M018941 rédigée par Maître Yaccoubi Lassaad Monsieur Aymen Ben Othmen titulaire de la CIN n°07109176 demeurant à l'avenue La Révolution Bouargoub Nabeul a vendu à Madame Mouna Zrazou titulaire de la CIN 07104901 demeurant 193 Rue Elgoud Nouvelle Médina Ben Arous la totalité du fonds de commerce exercée dans le local sis au 07 Rue Faycel Ibn Abdelaziz Nouvelle Médina Ben Arous désigné pour buvette, le bureau de Maître Yaccoubi Lassaad sis au 9 Rue Essourour Immeuble Chtourou Cité Elhana Mégrine a été fixée comme domicile élu pour la réception des oppositions dans le délai du vingt jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne une copie a été publiée au journal Echourouk du 29 mars 2024.

2024R00823FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé du 30/01/2023 enregistré à la recette des finances de Médenine en date du 30/01/2023 Héritiers Magherbi Mohamed et Héritiers Akkari Mdalela, Magherbi Cherif et Magherbi Warda et Najet Magherbi et Magherbi Saida demeurant à cité Jarray Médenine nord ont donné le fonds de commerce à usage de tous commerces sis à Magherbi Firas et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels à cité estiklal Jammal Monastir

Les oppositions seront reçues à cité estiklal Jammal Monastir et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Echourouk le 30/3/2024.

2024R00831FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun le 27/3/2024, quit.

n°M030097 sous numéro 24201457, monsieur Abdallah Jlildi carte d'identité nationale n°05070532 a vendu à monsieur Amir Guermassi carte d'identité nationale n°07372828 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers sis au rond point Midoun Houmt souk Khazroun dont l'exploitation café et restaurant.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 30 mars 2024 au journal Echourouk.

2024R00832FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé du 8/3/2024 enregistré à la recette des finances de Djerba le 13/3/2024 quittance n°M034370 et enregistrement n°24201949 que Monsieur Said Ben Hédi Ben Khmis, titulaire de la carte d'identité nationale n°05059892 a vendu à la Société «Boulangeries Walagh» S.A.R.L sis à la route Zarzis Km 4 Houmet Souk Djerba, représentée par son gérant Monsieur Wajih Ben Habib Hadj Yahia titulaire de la C.I.N n°05744726 la totalité du fonds de commerce, exploité au local sis à la route Zarzis Km 4 Houmet Souk Djerba et effectué pour l'activité de Boulangerie et vente des gâteaux.

Les oppositions éventuelles se feront entre les mains de Maître Haikel Barbouch avocat ayant son étude à l'avenue Habib Bourguiba Midoun Djerba, et ce dans un délai de 20 jours de sa parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis de vente est paru aux journaux «Essabah» et «Le Temps» du jeudi le 28/3/2024.

2024R00834FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p édité par Maître Sabra Rahmouni avocate à Grombalia en date du 18/3/2024 enregistré le 19/3/2024 à Soliman sous le n°2400657 quittance n°M019436. Monsieur Othmen Bhar a vendu à Monsieur Jamel Jobran tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux vente de boulangerie et gâteau sise au n°12 Rue de la république Soliman Nabeul.

Les oppositions doivent parvenir dans les délais de vingt jours à partir de la date de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains du vendeur sis au n°12 Rue de la République Soliman.

Cet article a été publié dans le journal quotidien Essabeh le 29/3/2024 sous le n°23917 et journal quotidien le Temps le 30/3/2024 sous le N°PM241384.

2024R00838FCCC2

Désistement (cession) d'un fonds de commerce

Par acte du 28/5/2021 et enregistré à la recette des finances de Grombalia le 22/9/2021 (reçu n°M061058 enregistrement numéro 21204001) Monsieur Mesbah Ayat titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01832595 a désisté à Monsieur Amir Ayat le fonds de commerce : d'une boutique en tous ses éléments corporels et incorporels, située à l'avenue de la République Grombalia à la somme de 20 mille dinars Le prix de vente est consigné chez Amir Ayat à Grombalia.

Toute opposition sera recevable entre les mains de Amir Ayat sis à Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un résumé a été publié dans le journal Al-Shourouk le 3/4/2024 page 25.

2024R00846FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertus d'un acte S.S.P. enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 25/3/2024, enregistrement n°24201548, Monsieur Abdelhedi Ben Ali Chouari, titulaire de la carte d'identité n°09285097 et demeurant à Bhaier Hammam Sousse a vendu au profit de Monsieur Achraf Ben Jamel Naghara, titulaire de la de la carte d'identité n°12839907, et demeurant à Khezama Sousse, la totalité du fonds de commerce exploité au local à Immeuble Hannechi Sahloul 1 Sousse Jawhara.

Les oppositions seront faites au cabinet Maître Mabrouk Adel, sis à la route Touristique, Hammam Sousse, dans un délai de 20 jours de la date de publication de la présente.

Cet avis est publié au quotidien Echourouk Samedi le 30 Mars 2024.

2024S00437FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/02/2024, enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre 1934 Sousse le 27/02/2024, sous le n°24200486, quittance n°M018450, monsieur Mongi ben Mahmoud Ellouzi, titulaire de la CIN n°00360744 a vendu à monsieur Helmi ben Néji Brahem titulaire de la CIN n°09418728. La totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de boulangerie situé à sidi Abdelhamid Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur à son adresse précitée et ce, dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT, cet avis a été publié au journal Achourouk le samedi 23 mars 2024 - 13 ramadhane 1445 n°11878.

2024S00438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6-3-2024 et enregistré le 7-3-2024 à la recette des finances de Moknine sous le n°24200667 Mr Bechir Hazgui cin n°04060303 a vendu à la Sté commerciale De produits Agricoles Bdiri identifiant unique 1845733L le fonds de commerce destiné à usage commercial sis à la façade orientale du marché central de Moknine à 10 000 000 d. Les oppositions

peuvent être signifiées à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 3/4/2024.

2024S00448FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente SSP, en date du 01/02/2024 enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax en date du 12/02/2024, sous le numéro de quittance 16363 et le n° d'enregistrement 24200694, Mr Karim ben Abderrazek Boudabbous, demeurant à route Menzel Chaker klm 1.5 Sfax CIN : 08765303 a vendu à Mr Abdessalem ben Abdelkader ben Taher, demeurant à route Saltenia klm 3.5 imp Elloumi Sfax, la totalité du fonds de commerce situé au local n°7 sis au marché de gros route de Gabès Sfax, exploité dans le commerce du tabac, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions devront être adressées à étude maître Wassim Neifar, rue Habib Maazoun immeuble chakroun n01 3000 Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal Essabah du 01/3/2024.

2024X00337FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 15/3/2024 enregistré à la recette des finances rue Arbi Zarrouk Sfax le 19/3/2024 sous le n°24201297 quittance n°M016860, M. Anis Gargouri, demeurant à route Gremda km 5 rue Mohamed Ladhar Sfax, a cédé à Société Mecalux représentée par son gérant M. Makram Abbes, demeurant à son siège social sis à route Sidi Salem km 3 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité comme atelier de mécanique générale sis à route Sidi Salem km 3 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse au local objet de la cession dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Alchourouk le 28/3/2024.

2024X00399FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 15/3/2024 enregistré le 19/3/2024 à la recette des finances rue de Paradis Ariana sous n°24202811 la société TECHNOTRONIC identifiant unique 0884964K a vendu à Mr Ahmed Zouari Titulaire de la CIN n°08868067 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à résidence Ilyes bloc 62 n°7 Dar fadhal Ariana dont l'activité est le commerce des articles d'électronique en détail avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de son avocat maître Krichen Walid sis à rue Habib Thameur Immeuble L'océan bleu 4ème étage A 43 Sfax.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Elchourouk et Le Quotidien du 26/3/2024.

2024X00400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p par signatures légalisées, date 27/02/2024, enregistré à la recette des finances rue Arbi Zarrouk Sfax sous le n°24201275 reçu n°M016674 en date du 19/3/2024. Mr. Kamel Ben Ahmed Wali au nom de son frère Sofien Ben Ahmed Wali selon une procuration établie avec juste preuve par les huissiers notaires maître Nawfel Triki et maître Rameh Abbessi le 9/02/2024, a vendu à Mr. Habib Ben Mourad Mallek la totalité du fonds de commerce à usage du commerce de la viande et de ses dérivés en détail comprenant tous les éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la route Menzel Chaker klm3.5 station Touta Sfax.

Cet avis est inséré au journal Essabeh du 27/3/2024.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au lieu du fonds de commerce précité entre les mains de l'acquéreur.

2024X00401FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. en date du 31/01/2024 enregistré le 29/3/2024 à la recette des finances Thyna Sfax sous n°24200956 quittance n°M021392, Feres Issaoui titulaire de la C.I.N 13632058, demeurant à Douar Haj Abdallah Zouarine Dahmani El Kef, a cédé à Fatma Hamdi titulaire de la C.I.N.06080059, demeurant à El Alka El Fayedh Sidi Bouzid, la totalité du fonds de commerce consistant dans la vente des fruits secs sis à route Mharza Km 4 cité El Habib15 rue 2062 Sfax. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et devront être adressées au nom de Fatma Hamdi chez Sté Walid Daoud Avocat 15 place Marburg 3000 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «El chourouk» du 31/3/2024.

2024X00409FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce en date du 10/11/2022 et enregistré à la Recette des Finances de La Marsa le 17/11/2022 sous le n°22207192, quittance n°135132, Mr. Adel Chrada titulaire de la CIN n°00323083 du 30/6/2012 a cédé à Mr. Nader El Fkih titulaire de la CIN n°05417121 du 22/9/1999 la totalité du fonds de commerce destiné à l'exercice de toutes activités commerciales avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au : 84, rue Mohamed Ali Attabeg, La Marsa, Tunis.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 28/3/2024.

2024400733FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/2/2024 enregistré à Charguia Tunis le 18/3/2024 quittance n°M043936 enregistrement n°24702695.

AL WIFAK INTERNATIONAL BANK demeurant à l'Avenue H.Bourguiba Médenine identifiant unique 0798651 L a vendu à Mr Rafi Kethiri demeurant à B.Arous un fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de la résidence Malak CENTER (magasin 5) avenue de la Terre. Centre urbain nord Tunis.

Les oppositions doivent être notifiées au cabinet de Maître Mhiri Mahmoud sis à Espace Tunis Bloc B 3ème Etage. Montplaisir Tunis dans un délai dé 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue au journaux : Achourouk et Le Quotidien en date du 27/3/2024.

2024400759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Sellami Ridha, Avocat à la Cour de Cassation, en date du 11/3/2024 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 19/3/2024 Quittance n°M020975, Enregistrement n°24201446, Monsieur Mehdi Sassi, titulaire de la CIN n°08481059 demeurant à la Rue Ali Belhouane Ksiba Sousse a vendu à la Société BC Distribution, Identifiant Unique n°1366123/X dont le siège social est sis au 15 Rue El Moez Menzah 1 - 1013 Tunis, la totalité du Fonds de Commerce avec tous ces éléments corporels et incorporels exploité au local sis au 40 Rue Hassan Ben Said Khzema Ouest Sousse dans l'activité de vente en détail des produits alimentaires «Epicerie Fine».

Les éventuelles oppositions seront effectuées auprès de la Société BC Distribution au local dans lequel le fonds de commerce est exploité sis au 40 Rue Hassan Ben Said Khzema Ouest Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'Insertion de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 29/3/2024.

2024400760FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il est porté à la connaissance du public que Mr Marouene Ben Hedi Jimyi demeurant à Bni nafaa Bizerte sud Bizerte, a vendu à Khalil Ben Jamel Ben Rabeh Bejoui demeurant au n°20 immeuble khmiri Rue 20 mars Bizerte, l'intégralité du fonds de commerce sis à Bni Nafaa km 3 Bizerte sud Bizerte actuellement pour vente de produits d'alimentation générale ; suivant le contrat légalisé le 22 mars 2024 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 25 mars 2024 au n°24201288 quittance n°021471.

Les oppositions se font au cabinet du maître Youssef Ben Ameur l'avocat à la cour de cassation 45 Avenue Habib Bourguiba Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk en date du 29 mars 2024.

2024400780FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 21/3/2024 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 21/3/2024 numéro 24201530 quittance numéro M029148, la société "SMART SECURITY" SARL, MF : 1375106X sis au 60 Avenue El Borhan El Mourouj 5 - 2074 son représentant légal Mr Mohamed Hédi Boutraa a vendu à Mr Khaled Ben Somilan Ben Haj Youssef El Magid domicilié 13 Rue Korba El Mourouj 5 Ben Arous, la totalité du fonds de commerce CCE MAT. INFORMATIQUE ET ACCESSOIRES.

Les oppositions seront recevables entre les mains de l'acheteur au domicile élu suivant : 13 Rue korba El Mourouj 5 Ben Arous, dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT

Le présent avis a été publié au journal Quotidien Assabah le 26/3/2024.

2024400783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé signé le 28/3/2024 et enregistré à la recette des finances rue el Nemsa le 29/3/2024, quittance n°M029307, enregistrement n°24201381

Mr. Isslem ben Abdelmonom ben Mohamed ben Harb titulaire de la c.i.n n°07468573 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour la fabrication et la vente des gâteaux sis à 106 avenue de Londres Tunis à Mme. Fatima bent Hamadi ben Mustapha épouse ben Abdelmonom ben Harb titulaire de la c.i.n n°01542753.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de l'acheteur du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 4 Avril 2024.

2024400785FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 5/3/2024, enregistré à Tunis le 27/3/2024 sous le n°24201833, quittance n°Mo25349 Mr Trabelsi Habib a vendu à Mr Horchani Malek le fonds de commerce exploité dans le local sis au 67 rue 18 janvier 1952 Tunis dans tous types de commerce. Les oppositions seront faites entre les mains de maître Malek El Omri sis au 20 rue Ibn Rachik Tunis dans les délais légaux.

2024400798FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la Recette des Finances Ettadhamen le 4/3/2024 quittance n°M023924 enregistrement n° 24201327, Mr Yessine Ben Abdesattar Ben Ahmed Boukari titulaire de la CIN n° 09177756 a vendu à Mr Bilel Ben

Abdesattar Ben Ahmed Boukari titulaire de la CIN n°14354296 la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de vente des téléphones portables et accessoires situé au n°51 avenue Iben Khaldoun Cité Ennaser Mnihla Ariana avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions devront être faites à l'adresse sus-indiquée dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 30/3/2024.

2024400800FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Morneg le 7/3/2024, sous le n° 24300581, quittance n°M020907, M. Themeur Merghni a loué à M. Houssem Eddin Bouajila, la totalité du fonds de commerce exploité à l'avenue 02 mars 1934 Morneg, commençant le 01/01/2024 finissant le 31/12/2026.

Cette cession a été publiée au journal "Assabah" du 30/3/2024 et en français au journal "La Presse" du 3/4/2024.

2024T00329FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Morneg le 01/3/2024, sous le n° 24300550, quittance n°M018761, M. Themeur Merghni a loué à M. Firas Khlifa, la totalité du fonds de commerce exploité à l'avenue 02 Mars 1934 Morneg, commençant le 15/02/2024 finissant le 15/02/2025.

Cette cession a été publiée au journal «Assabah» du 30/3/2024 et en français au journal «La Presse» du 02/4/2024.

2024T00330FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 25/3/2024 et enregistré à la recette des finances de Mornag le 27/3/2024, quittance n°M026502, enregistrement n°24300723, Sofiene Ben Ali, RNE n°1047775D, a loué la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels pour le commerce vente téléphones et accessoires sise à Mornag Avenue Habib Bourguiba à la Société HBA Phone COM RNE 1396574N pour une durée de cinq ans à partir du 01/4/2024 renouvelable. Cette annonce est publiée au journal le Quotidien en date du 28/3/2024.

2024R00771FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé légalisé le 8/3/2024 et enregistré à la recette des finances à Nabeul à 12/3/2024 sous le numéro 2430674 reçu n°M33275 Sadok Bensalem demeurant à rue Ali Bouchoucha à Nabeul a loué à Nessrin Ayari demeurant à rue Ahmad Tlili à Nabeul la totalité du fonds de commerce exploité à la coiffure et la vente des produits cosmétiques avec tous ses composants matériels et immatériels sis à la rue Ahmad Tlili. Les oppositions doivent être remises au local du propriétaire du local à la rue Ali Bouchoucha à Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT. Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 23 mars 2024.

2024R00797FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Djerba le 21/9/2023 sous le numéro de quittance M071492, M. Amor Jrad, ayant pour matricule fiscal n°263284MCA000 demeurant à Houmt Souk Djerba, a loué à M.Noureddine Bercheche, titulaire de la CIN n°05745154, demeurant à Wed Mghar El Mey Djerba la totalité du fonds de commerce lui appartenant destiné à la vente des épices et des faux bijoux ainsi que la pose du henné et du tatoo exploité au local situé à la place 14 janvier Midoun Djerba avec toutes ses composantes matérielles et morales, pour une période d'une année commençant le 01/5/2023 et selon les loyers fixés au contrat.

Toutes les oppositions seront reçues par maître Majed Hamrouni avocat Rue Sidi Abbess Houmt Souk Djerba, dans les 20 jours de la date de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a déjà été publié au quotidien Assabeh paru jeudi le 28/3/2024.

2024R00842FCCC3

Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 30/10/2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 28/02/2024 sous n°24300685 Quittance n°M061884, et un avenant en date du 11/3/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 15/3/2024 sous n°24900868 Quittance n°M000977, la société «NH Commerce» SARL (Identifiant unique n°1685617R) représentée par son gérant Mr Hichem AYACHI, CIN n°09322868 et Mr Noureddine Ayachi CIN n°08469553 a loué à la société «RNEX Innovation», société en cours de constitution, représentée par son gérant Mr Ibrahim Ben Mahjoub ACHI, titulaire de la CIN n°11040782, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné tout commerce sis GP2 - Km 132 Akouda - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 5 ans du 01/02/2024 au 31/01/2028 renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» du 28/3/2024.

2024S00435FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte s.s. privé du 20/01/2024 rédigé à la main enregistré à la recette des finances bab Saouika le 21/03/2024 n°d'enregistrement 24300838, n°M23414.

M. Taher Ben Ali Debira CIN n°00560485 Identifiant Unique 293326W a donné en gérance libre la totalité de F.C à M. oune ben Salah ben Mohamed El Thebti CIN n°03559380 Identifiant Unique J/703621 avec tous ses éléments moraux et matériels représentés dans les deux boutiques situées au 21-22 IMB sassi rue de verre n°93 Tunis considérées comme un seul local exploité dans la vente de vêtements prêt-à-porter pour une durée d'une année renouvelable commençant le 01/02/2024 et se terminant le 31/01/2025.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Assabah et le Temps le 29/3/2024.

2024400778FCCC3

Avis

En vertu d'un contrat pour un actif commercial, qui est reconnu par la loi le 18 mars 2024, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 19 mars 2024 et enregistré à la recette des finances de la Marsa, sous le numéro d'enregistrement 24301895 Reçu 43989.

Mme. Siham Arfaoui a loué l'ensemble des actifs commerciaux tous ses éléments matériels et moraux liés au local sis au 18 rue Al-ala Ibn Al Moughith Gammart, la société Bull de muscle en cours de constitution représentée par son gérant, M. Amir Jmaii, pour une durée de deux ans, renouvelable qui débutent le 20 mars 2024.

Les objections seront reçues entre les mains du maître Mohaned Abroud dans son bureau, rue Mohamed Shim Bab Al-Karam Al Monastir, Tunis, dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la date de publication de cette location au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 3/4/2024 dans les journaux Elchourouk et Le Quotidien.

2024400790FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution

Dénomination : Association sports pour tous de Monastir

Siège : 24 Rue Ali Bourguiba Skanes 5000 Monastir

Objectifs : Former et encadrer les jeunes et les encourager pour développer leurs capacités physiques et artistiques

Spécialités : Sports pour tous

Membres :

Président : Mohamed Ameur Baccar

Vice-président : Mohamed Saleh Ghazweni

Secrétaire général : Hsan Farhat

Trésorier : Mohamed Bel Haj Youssef.

2024T00319APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Rotary Gammarth Azur

Siège : 83 Avenue Mohamed V, CP 1002, Tunis.

Objet :

- Contribuer à l'assistance matérielle et morale en faveur des pauvres.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays et avoir des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Les membres :

Président : M. Mohamed Holouani;

Vice-présidente : Mme Amel Sanaa;

Secrétaire Générale : Mme Myriam Ben Ezzeddine

Trésorière : Mme Haifa Lasrem

Membre exécutif : M. Nézih Ben Haj Yahia.

2024R00789APSF1

Constitution d'un syndic d'un immeuble d'habitation

Suite à la réunion constitutive du 20 janvier 2024 il a été décidé de constituer le syndic de la résidence CASA BLUE IV

Le syndic siège au niveau de la résidence CASA BLUE IV rue Mohamed El Fadhel ben Achour la petite Sicile La Goulette

Le statut du syndic est enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 29-01-2024, quittance n° M010465, n° d'enregistrement : 24800397

Après les élections le syndic est présidé par Mme Slimani Amira, Monsieur Maher Abdmoulah, trésorier.

2024R00792APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association pour le développement du tourisme saharien dans le Sud

Objectifs :

- Identifier le potentiel du tourisme saharien et travailler à sa diffusion et à son développement.

- Contribuer à rendre les zones sahariennes attrayantes pour le tourisme et la culture, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

- Préserver le patrimoine culturel de la région et soutenir l'artisanat.

- S'engager à respecter les objectifs mentionnés ci-dessus conformément aux dispositions en vigueur.

Membres :

Président : Abdelkader Al Bay

Secrétaire général : Mohamed ben Omran

Trésorier : Riad ben Naji.

2024R00808APSF1

Constitution d'une association

Raison sociale : Association Jinene Essarj

Adresse : Municipalité sidi marched dachret el ghamalia gouvernorat Siliana.

Objectifs :

- Contribuer au développement économique, culturel et social de la région de Ghamalia.

- Chercher à soumettre des solutions de développement.

- Contribuer à la préservation de l'environnement.

Membres :

Président : Ghamlouli Mehrez

Vice Président : Aouni Faicel

Secrétaire général : Habib Hosni

Trésorier : Chokri Hsan

Autres membres : Ben Salah Majed, El Behi Abdelwaheb, Ben Othmen Jamel, Mouna bent Bechir Ben Mairech.

2024R00817APSF1

Constitution du Syndicat des propriétaires d'immeubles LA PERLE

Vu le procès-verbal de l'assemblée du Syndicat des Propriétaires de la Résidence «La Perle», en date du 13 janvier 2024, et enregistré la Recette des Finances de La Goulette - Tunisie le 30 janvier 2024 le numéro 24700816 a été enregistré sous le numéro M14917 et conformément à la résolution de la municipalité d'Al-Karam n°414 du 14 mars 2024.

Il a été décidé de constituer une association des propriétaires de l'immeuble La Perle : basée à Ain Zaghouan, division EHC21, Tunisie. Les personnes suivantes ont été élues :

Responsables du syndicat : M. Taher Zrouga

Trésorier : M.Iyadh el-jerbi

Assistante du chef du syndicat : Mme Safaa Al-Hamami

Membres : M. Rami Kanani

Mme Amina Majoul.

2024R00825APSF1

Constitutions du syndic copropriétaire résidence CORALIS

Le procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'union de Résidence Coralis sise à l'Av 20 Tayeb Al-Muhairi Nabeul daté du 24 février 2024 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 28 février 2024 sous le numéro d'enregistrement 24701394 et le numéro de quittance M026350 le syndicat se compose des messieurs suivants :

1/ Président : Mounir Ben Ramadan

2/ Secrétaire générale : Houria Moussi

3/ Trésorier : Anii Baral

4/ Membre : Ahmed Kassar.

2024R00833APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date de PV : 24/11/2022

Suivant le décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23/8/1999 et rectifié suivant la loi 28 de l'année 2001 du 19 Mars 2001

Dénomination : Groupement de Développement Tiwcha 7 et Skhira Bidha

Lieu d'intervention : Tiwicha7 et Skhira Bidha - Délégation Laioun - Gouvernorat Kasserine

Objet de l'intervention : Exploitation périmètre irriguée Tiwicha 7 et Skhira Bidha

Président : Abdeddaiem Missaoui

Trésorier : Midani Missaoui.

2024S00439APSF1

Constitution de Syndic

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 14 décembre 2023 enregistré à la recette des finances El Manzeh 9 le 11 mars 2024 sous le numéro n°24800764, Quittance n°M024001 et la municipalité de Tunis sous le numéro 132 en date du 18 janvier 2024, la constitution de syndic des propriétaires de la résidence «El MORJEN» Rue Mohamed Mesrar les jardins d'el Manzeh 1 dont la composition :

Mr. Anis Rekik : Président du syndic

Mr. Nizar Bouhamed : Trésorier

Mr. Mehdi Mhiri : Membre

Mr. Karim Derouiche : Membre

Mr. Bilel Chtourou : Membre.

2024400597APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC DE LA RESIDENCE PANORAMA

Les Jardins de Carthage

Suivant PV de l'AG tenue le 10 février 2024 établi par l'Huissier enregistré à la Recette des Finances le 20 février 2024 sous le numéro 177, reçu numéro 25401, après lecture des rapports moral et financier et leur approbation par les présents, l'élection des nouveaux Membres du bureau du Syndic a eu lieu.

Les Membres élus sont les suivants :

- Mohamed Charfeddine Guellouz : Président

- Sadoc Marzouk : Vice président

- Moncef Rebai : Secrétaire général

- Nadia Darragi : Secrétaire Générale adjointe

- Rachid Ellouze : Trésorier

- Synda Sakhri : Trésorière Adjointe

- Nabiha Masmoudi : Membre

- Khalifa Tarhouni : Membre.

2024R00790APSF2

Mise à jour des statuts d'une association

En vertu d'un PV de l'assemblée générale élective du 25/9/2023, il a été décidé de Procéder à la mise à jour des statuts Juridiques de l'Amicale des Agents des Archives Nationales, les présents statuts sont enregistrés à la recette des finances de Bab Souika le 18/01/2024 sous le n°24800215 quittance n° M005323 la composition du nouveau bureau est comme suit : Mr Souihi Sami Président, Mme Jaballah Raja Vice-présidente, Mme Zayen Hajer

Secrétaire Générale, Mr Zouabi Makrem Trésorier, Mr Aouididi Farah Trésorier Adjoint, Mme Bouteraa Hayet Chargée des Affaires Culturelles et loisirs, Mr Mezzi Slim Chargé de l'Information.

2024400753APSF2

Assemblée générale ordinaire et Elective

En vertu du PV de la deuxième Assemblée Générale du syndic des Copropriétaires de la résidence «OSALIS GARDEN» ayant son adresse à l'Avenue Hédi Nouira Ennasr 2, 2037 Ariana en date du 28/6/2022 et enregistré à la recette des Finances Menzah 6 le 21 Septembre 2022 (N°22706406, Quittance n°133184), il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états Financiers et du rapport Moral de la période allant du 23 octobre 2017 au 27 Juin 2022.

- Maintenir les montants des mêmes cotisations soit 45 Dinars /mois pour les appartements, 70 Dinars/moi, pour les locaux commerciaux et 25 Dinars / an pour les places de parking

- Approbation du montant des cotisations impayées jusqu'au 27 Juin 2022

- Changement de la porte du sous-sol ou du Moteur selon les cas.

- Approbation des dépenses relatives à la réparation de l'ascenseur du Bloc A et détermination de la part de chaque copropriétaire.

- Installation des cartes d'accès dans les ascenseurs. Installation des caméras de surveillance

- Augmentation du salaire du concierge pour le porter de 400 Dinars à 600 Dinars/mois à compter du mois de Juillet 2022.

Election du nouveau Bureau Exécutif du syndicat qui a donné :

- Monsieur Mounir Bouatay : Président

- Monsieur Kaïs Farah : Vice Président.

- Madame Souad Kannou : Membre.

2024400768APSF2

SYNDIC RESIDENCE L'HORIZON

Avenue Ariana El Ouroud Ennasr 2

En vertu du P.V de l'assemblée générale des copropriétaires du samedi 10 février 2024, enregistré à la recette des finances El Menzah VI le 16 février 2024, quittance n°M025467, enregistrement n° 24701298, les copropriétaires suivants sont élus membres du syndic pour une durée de trois années à partir du 10 février 2024 :

- Mr Jendli Baghdadi : Président.

- Mr Ayoub Fattoum : trésorier

- Mr Thabet Khalifa : Membre.

- Mr Tarek Aissa : Membre.

2024400787APSF2

Election d'un nouveau bureau de syndic de la résidence

Le Forum sis à la rue Sokrat Sidi Daoued La Marsa

Suite à l'assemblée générale élective du syndic de la résidence Le Forum sis à la rue Sokrat Sidi Daoued La Marsa daté du 02 mars 2024 dont son P.V a été enregistré à la recette des finances de 10 Mars sous le numéro 24701682 en date du 7 mars 2024 et sous numéro de reçu M38486 et où a été élu monsieur Nader Chibani en tant que syndic professionnel pour la gestion des parties communes de la résidence seul. L'augmentation des frais de cotisations d'un dinar par mètre carré soit 10 dinars au lieu de 9 dinars le mètre carré à partir du premier janvier 2024.

2024400789APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Maître Asma Bettaieb

23 Rue Arbi Kabadi El Omrane France Ville

Tél : 54.093.215/20.513.544

MF : 0935888Z/P/000

A la demande de la BH 18 Avenue Med

Contre les parties saisies : Dorra Balti CIN n°07025980 et Mohamed Ali Ryahi CIN 02203052 demeurants au n°19 rue Ikhlass hammam chat, et à l'immeuble N 3 lotissement HANENE 2 résidence FRAH Borj Sedria

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation

Immeuble à vendre : immeuble n°3 lotissement HANENE 2 résidence FRAH Borj Sedria de 112 m² le RDC composé de 2 chambres, salle d'eau, cuisine, escalier et petite jardin, et le 1er étage composé de 2 chambres, salle de bain, balcon et un couloir.

Mise à prix : 184.000.000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Jeudi 02/5/2024 devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9 H du matin.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T00322VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) La Débitrice principale : 1) SOCIETE ULYSSE PETROLIUM ENGEGNEERING ; SARL, Siège Résidence Palais du Golfe Bloc D App 6 Rue Lac Mâlaren Les Berges du Lac Tunis. RC Tunis 243532005 B / représentée par son gérant

3) M. Hichem Dahane ; CIN 01657529 demeurant rue Mongi Slim - Nabeul

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3 rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Un terrain agricole objet du T.F n°533282 Nabeul situé à Somaa délégation de Beni Khiar gouvernorat de Nabeul planté d'arbres d'olives et arbres fruitiers et les légumes d'une superficie de 33091 m².

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 347.455,500 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 6 mai 2024 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R00814VEPA1

Vente aux enchères

Partie poursuivante : BH BANK (Banque de l'Habitat) 21 AV Khaierddine bacha Tunis R C 138811996 MF 24588 W P M 000

Partie saisie : Olfa ben Mabrouk, CIN 08432530, demeurant à rue Al abtal hay sahloul hammam Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Ines Karaborni rue des roses Sousse

Immeuble saisi : les parties indivises dans l'immeuble sis à Jrabaa ; Kalaa Kbira Sousse. Superficie 434 m² du titre foncier Sousse 79022

Mise à prix 108.500,000D en plus de dépenses qui seront fixées le jour de l'audience La vente aura lieu le 6/5/2024 à 9h et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse 2.

Visite de l'immeuble pendant les heures de travail officiel, le cahier de charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S00441VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Cabinet de Maître Abid Ali

Avocat prés la cour de cassation Immeuble Intileka - Sfax

Imm. Intilaka Escalier A 4 Sfax

Fax : 74.201.323

Partie poursuivante : Habib Makni retraité demeurant au cabinet maître Ali Abid Prés de la cour de cassation immeuble Intilaka A4 Sfax.

Partie saisie : Imed Khachlouf demeurant à merkez touffeha impasse Bouassida route Mahdia km3 Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : la totalité d'un quart 1/4 indivis du rez-de-chaussée, composé d'un hall, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, une terrasse menant à un grenier et un garage qui s'ouvre sur l'impasse Bouassida et une porte qui s'ouvre sur le hall.

La propriété est bordée par le sud (Qibla) Ghariani, le nord (Aljaouf) par Al-Fihri, à l'ouest par Jaber, et à l'est par l'impasse Bouassida d'où l'entrée de l'immeuble

La surface est d'environ 159,52 mètres carrés et est situé sur la route de Mahdia, km 3 merkez Tuffaha impasse Bouassida, Sfax.

Date et lieu de la vente : la Vente aura lieu à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax rue Victor Hugo la matinée du lundi 6/5/2024 à partir du 9 heures matin.

Mise à prix : trente deux mille cinq cent dinars 32.500,000 D. Selon l'estimation de l'expert Houda Al-Fakhfakh en date du 12/02/2024, en sus des dépenses déterminées le jour de l'audience.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax où déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024X00407VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Chokri Chniti gérant d'une société CIN 04675258 demeurant à la zone industrielle route elbaten chez société STIF kairouan.

2/ Rahma Bent Mohamed Dhaw épouse Chniti CIN 04746933 demeurante à la zone industrielle route Elbaten chez société STIF Kairouan

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé «STIFE» objet du TF n°54917 Kairouan d'une contenance de 15081m² sis à la zone industrielle elbaten délégation Kairouan nord gouvernorat de Kairouan.

L'immeuble saisi consiste en une usine de sélection de vêtements d'occasion (FRIP) outre des habitations.

La réception (espace d'accueil) se compose d'une entrée sud donnant directement sur une route d'où on peut se diriger profondément vers un hall couvert sur lequel un 1er bureau d'une ouverture et un 2ème bureau d'une entrée ouest de 1er hall se pénétrant profondément vers un espace non vouvert d'une contenance de 80 m².

L'administration d'une contenance de 135 m² comprend une entrée d'ouverture est d'où on peut se diriger vers l'ouest à un hall couvert sur lequel surplombent 4 bureaux et un bloc sanitaire commun.

La 1ère salle de sélection des vêtements d'une contenance de 320 m² se trouve du coté sud est de l'usine adjacent la mosquée. Elle se compose d'un vaste espace destiné à la sélection des vêtements usagés st sur lequel surplombent un bureau et un espace réservé pour les ouvriers contenant un couloir, une salle à manger et un bloc sanitaire commun.

La 2ème salle de sélection des vêtements est d'une contenance de 1300 m² sur quoi surplombe un espace réservé aux ouvriers contenant un bloc sanitaire commun,

une 2ème pièce destinée pour repasser les vêtements sur laquelle accède un 1er étage.

Salle de sélection de vêtements n°3 d'une contenance de 2500 m² adjacente de 2ème salle de la sélection dans la direction de l'ouest, elle contient dans son coté sud un hall sur lequel bureau et un escalier menant à un étage réservé à la salle à manger et se poursuit dans le hall à un couloir sur lequel surplombent 2 vestiaires.

Sur ce dernier couloir donne un 2ème bureau interne d'une ouverture nord lui adjacent du coté ouest un 3ème bureau d'une ouverture de sud réservé à la douane lui jouxtant dans la direction de l'est un 4ème bureau d'une ouverture de l'est.

Salle de sélection n°4 d'une contenance de 1500m² adjacente à la 3ème salle dans la direction de nord sur laquelle surplombe un 1er entrepôt lui jouxtant vers l'est un 2ème entrepôt d'une ouverture sudiste en outre le coté ouest abrite une salle pour le lavage et séchage des souliers.

Salle n°5 : d'une contenance de 500m² adjacente à la 4ème salle, établi pour les stockage des marchandises destinés à la commercialisation et à l'exportation.

Salle n°6 d'une contenance de 1300m² adjacente à la 4ème salle, destiné à la sélection de vêtements jouxtant les murs de la façade sudiste où se trouvent deux espaces pour les ouvriers.

Salle de sélection n°7 d'une contenance de 700m² adjacente à la 4ème et à la 6ème salle destinée au stockage.

Salle n°8 d'une contenance de 800m² adjacente à la 7ème salle destinée à la sélection de vêtement usagé elle contient dans son coin nord est un bloc sanitaire commun et elle est surplombé par un bureau.

Les étages supérieurs "mezzanine" d'une contenance de 2300 m² se localisent dans les salles 2.3.4.5 et 6 elles sont destinés pour le stockage de vêtement et des souliers.

Concernant l'espace résidentielle, il se trouve au coin sud ouest de l'immeuble, il est réservé au propriétaire de l'usine et il se compose de 2 résidences.

La 1ère résidence est composée par un rez-de-chaussée et par 1er étage.

Le rez-de-chaussée est d'une superficie de 55m², il contient une entrée menant vers l'ouest à un hall en forme de salon dans son coin nord ouest se trouve un escalier menant au 1er étage.

En se dirigeant vers le nord un couloir coule et surplombé par une seule chambre adjacente un bloc sanitaire, le toit, le sol et les murs sont construits de bois.

Le 1er étage est d'une superficie de 63 m² et on peut le pénétrer par l'escalier interne surplombant le hall, il compte un hall, 3 chambres et un balcon non couvert contenant un bloc sanitaire, rez-de-chaussée et 1er étage.

- Le rez-de-chaussée est d'une contenance de 64 m² se, il se compose d'une entrée du nord d'où on arrive vers l'ouest à un hall sous forme d'un salon, dans son coin est nord se trouve un escalier menant au 1er étage et au sous sol qui compte un bloc sanitaire traditionnel.

- Le hall contient dans son coté ouest un coin réservé à la cuisine.

- Concernant le 1er étage, il est construit de bois d'une superficie de 64m² il comporte un hall et 2 chambres.

- Concernant la cuisine externe elle est d'une contenance de 22 m², elle avoisine la 1ère résidence et elle est surplombée par un bloc sanitaire.

- La piscine jouxte la 2ème résidence dans la direction de l'est, il s'agit d'une piscine avec tous les équipements.

- Tout l'immeuble est délimité du coté sud par une route, du coté est par la route d'où son ouverture, du coté est par pavée n° c 99 liant entre Kairouan et elbaten, du coté nord par la propriété des héritiers feu Tijeni Gribi et de l'ouest le TF n°14349 Kairouan.

Mise à prix : (5.190.810.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 6/5/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00422VEPA1

Vente aux enchères publiques par licitation

Etude Maître Chedly Ben Younes

Avocat à la cour de cassation

4 Avenue des Etats Unis d'Amériques 1002 Tunis - Belvédère

Tél : (71) 797.966

Fax (71) 792.170

Matricule fiscal : 182960/B/A/P/000

Poursuivante : Madame Naila Ben Amor, C.I.N n°0061616, demeurante à l'Av. Habib Bourguiba n° 127 Carthage - Tunis.

Contre partie : Mounir Ben Amor, (C.I.N Inconnue), demeurant 99 cité l'A.F.H Barraket Essahel - Hammamet gouvernorat de Nabeul qui a élu aussi son lieu de contact au bureau de son Avocat Maître Ramzi Lahmadi, Immeuble STAR - Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Chedly Ben Younes Avocat à la cour de cassation, 4 Av. des Etats Unis d'Amériques 1002 Tunis - Belvédère.

Désignation du bien à vendre : Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°128202 Tunis, dénommé "FAJER"

d'une superficie totale de 1068 m² sis à l'avenue Habib Bourguiba, Carthage Amilcar, Banlieue Nord de Tunis.

Il consiste en un terrain carré sur lequel est construit dans sa médiane une ancienne villa ayant style moderne, composée d'une véranda non couverte suivie de la porte principale, qui s'ouvre directement sur un long couloir au milieu d'un ensemble de 4 chambres, salon, cuisine, salle à manger, salle de bain. Le tout d'une superficie totale de 318 m². A l'arrière vers la droite de l'entrée, un garage de 16 m², suivi à son arrière un studio de 52 m² et à gauche de l'entrée un deuxième studio de 31 m².

L'immeuble est clôturé bordé au nord par le chemin de fer Tunis - la Goulette, la Marsa ; au sud par l'avenue Habib Bourguiba, à l'Est et l'Ouest par des propriétés appartenant à des tiers.

Mise à prix : (2.650.000,000 Dt) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : (Mardi 7 Mai 2024) devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 1 à partir de 9 h du matin.

Visite des lieux : toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien être muni d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024400762VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière un bien immeuble objet du titre foncier n°49570 Ariana

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de la cassation

4bis Rue du mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002

Matricule : N°797021/f

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis

La partie saisie : 1) Abdel Baset Chebbi de nationalité tunisienne titulaire de la cin n°00446068 fonctionnaire dans une Banque domicilié à la rue Khaled Ibn El Walid mars Tunis

2) Leila Ben Turkia secrétaire au ministère de l'intérieur titulaire de la cin n°00566944 domicilié au borj Enneifer Marsa Gharbia.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun, demeurant au 4bis Rue du mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002 dont matricule fiscal est 797021/f.

Désignation de l'Immeuble mis en vente :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier 49570 Ariana représenté par la parcelle n°70 du plan de lotissement 57930 Ariana appartenant à la Abdelbaset Chebbbi et Lilia ben turkia ayant tous les deux 120 parts chacun en indivision et dont la superficie est de 240 mètres carrés.

L'immeuble est constitué par une villa composée d'un rez-de-chaussée et un étage supérieur

Le rez-de-chaussée est composé de deux chambres, une cuisine, un wc dans une surface de 57 mètres carres et une véranda de 9 mètres carrés. Il y a un puis et un jardin de 103 mètres carres, il y a un escalier menant à l'étage supérieur composé de 3 chambres à coucher et salle de bain dans une surface couverte de 77 mètres carrés.

L'immeuble est limité par le sud par une propriété appartenant à un tiers et par l'ouest par une école et la rue ras jdir et ouest par Mouldi Mohsen.

La construction est en bon état.

Cette description a été faite par l'expert judiciaire Ahmed ben Ltifa en vertu de l'ordonnance sur requête n°2762 du 4/5/2024

Mise à prix : la mise à prix du bien immobilier est de l'ordre de trois cent cinquante neuf mille et sept cent dinars (359.700,0000) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 29 avril 2024 (29/4/2024) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la cité administrative rue André Ampard Ariana.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant au 4bis Rue du mali le Belvédère Tunis 1002 ou au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2024400770VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Un bien immeuble objet du titre foncier n°67571 Ariana ainsi que ses parts y afférents

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de la cassation

4bis Rue du Mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Matricule : N°797021/f

Partie poursuivante : Amen Bank SA (représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis

La partie saisie : Raoudha Gharbi de nationalité tunisienne titulaire de la cin n°01156855 gérant d'une société domicilié résidence Hannibal appartement n°D1 Nasr1.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun, demeurant au 4bis Rue du Mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002 dont le matricule fiscal est 797021/f.

Désignation de l'Immeuble mis en vente :

Appartement objet du titre foncier 67571 Ariana ainsi que ses parts indivises y afférents. Les portes intérieures et la porte principale extérieure sont en bois précieux peint au vernis

Porte extérieure balcon, séchoir et fenêtres en aluminium avec stores enrouleurs

Les installations sanitaires et les interrupteurs électriques sont de la plus haute qualité

Décoration et plâtre naturel dans tous les magasins, ainsi que diverses décorations, accessoires de rideaux et boucles d'oreilles décoratives en magasin

L'appartement est équipé de chauffage central et de climatisation

L'emplacement de l'immeuble dans lequel se trouve l'appartement, rue Al-Hadi Nouira, dans le district 1 d'Al-Nasr, gouvernorat de l'Ariana, est considéré sans conteste comme l'un des emplacements résidentiels les plus luxueux de la capitale et de sa banlieue, notamment avec le disponibilité d'infrastructures modernes adaptées sur la rue Arida.

Elle dispose de tous les équipements publics, en plus de la présence de magasins commerciaux haut de gamme, de cliniques hospitalières et de centres de services répartis des deux côtés, et elle se développe jour après jour. La description et le diagnostic susmentionnés ont été faits par l'expert légiste, M. Ali Abdel Razzaq, selon son rapport amendé.

Au sommet du hall se trouve un, couloir intégré

Deux placards symétriques couvrant 10,29 mètres carrés. A droite du couloir se trouvent les chambres d

En haut du couloir se trouve une salle de douche intégrée dans un meuble mural et une gaine murale pour la vidange.

La première pièce est adjacente au hall de réception. La deuxième pièce est adjacente à la salle de douche.

A gauche du couloir se trouve une troisième chambre

La surface d'usufruit à l'intérieur de la structure murale est estimée à un total de 103,42 mètres carrés. L'appartement est également accompagné d'un droit d'usufruit pour le patient d'une voiture cantonale devant le débarras attenant à l'appartement, qui est représenté par une petite cabine avec une forme asymétrique pour que sa superficie d'usufruit n'excède pas 3,00 mètres carrés, et que le patient

Dédié pour accueillir la voiture et accessible via une rampe latérale menant à la voie publique. Contrôler la zone de l'appartement en dehors de la structure des murs à travers le processus de numérotation et de répartition des zones simplifiées de l'appartement - en dehors de la structure des murs. De même que les axes de ces derniers, s'ils sont communs, les formes géométriques simplifiées sont limitées.

Ce qui suit :

La salle des sièges est de taille rectangulaire et mesure 25,76 mètres carrés.

Le hall d'entrée est de forme rectangulaire, ainsi que la salle de bain et le sèche-linge, d'une superficie équivalente à 13,16 mètres carrés.

Les trois pièces, la salle de douche, la cuisine et le couloir ont une superficie de 78,88 mètres carrés

Le balcon a une superficie de 3,02 mètres carrés

Total 120,82 mètres carrés

En algèbre, cela peut être considéré comme 121 000 mètres carrés.

En conséquence, la différence d'espace entre l'espace utile et l'espace extérieur à la structure du mur est la suivante :

18 mètres carrés

Divulgation descriptive des matériaux, équipements et installations pour la construction structurelle de poutres et de plafonds en béton armé

Les murs extérieurs, les cloisons et les barrières intérieures sont tous constitués de briques de soie fabriquées à la machine (Al-Ahmad Lager).

Dans toutes les dimensions), le bardage est constitué de carreaux de ciment recouverts des plus belles peintures intérieures et extérieures.

Le revêtement mural de la cuisine, de la salle de douche et de la salle de bain est de grande qualité sur toute la hauteur.

Géotextiles

Le salon, le hall et les couloirs sont en marbre blanc mesurant 40/40 et 20/20. Le balcon et le séchoir sont constitués de carrés de mosaïque de marbre blanc brisé mesurant 25/25.

Les sols de la cuisine et de la salle de bain sont en grès cérame massif 30/30

L'établi de cuisine est en marbre de 3 cm d'épaisseur

Cette description a été faite par l'expert judiciaire Ali Aberrazek en vertu de l'ordonnance sur complémentaire requête n°89019 en date du 21/10/2021 et l'ordonnance

Mise à prix : la mise à prix de l'appartement ainsi que les parts indivises objet de la vente telles que décrites ci-dessus est fixée à trois cent soixante treize mille cinq cent vingt sept dinars (373.527,000D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 29 Avril 2024 (29/4/2024) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la cité administratif rue André Ampard Ariana

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant au 4bis Rue du Mali le Belvédère Tunis 1002 ou au greffe du tribunal 1ère instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2024400771VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Ayari Bechir élu domicile le cabinet de son avocat Maître boussabat Imed 65 av Ali Belouane Bab Souika Tunis

Partie poursuivie : 1/ Mme Bouzidi Hamida sise au 182 n°2 Cité Tadhamen Ariana

L'avocat poursuivant : Maître Imed Boussabat

L'immeuble saisi : la moitié de l'immeuble du TF 23070 Ariana dénommé «Nacer» superficie 132.5 m² il s'agit d'une villa composée d'un rez-de-chaussée et 1er étage ; 2ème étage ; 3ème étage ; 4ème étage

Mise à prix : 297.250 D avec les frais et les honoraires taxés

La date et lieu de vente : le lundi 6/5/2024 à 9 H devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de l'Ariana.

Visite : Tous les jours de la semaine

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Imed Boussabat Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis n°65 ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse1 où est déposé le cahier des charges.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et de consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalables de Mr le gouverneur de la région.

Cette vente est publiée au journal La Presse.

2024400802VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

La partie poursuivante : North Africa International Bank, société anonyme, représentée par son président directeur général, son identifiant unique au RNE : 00033277J, sise à la Rue Khaireddine Pacha, Lotissement Ennassim, Montplaisir, P.O. B.P. 1080-485, Tunis, son domicile est élu au Cabinet de Maître Layla Bouzekri, avocate poursuivante, sis à la Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1, Tunis.

La partie poursuivie : M. Abdelaziz BELHIBA, Président Directeur Général d'une société, titulaire de la CIN n°00482614 délivrée le 25/9/2018, son adresse est à la Rue El Moez N°13, El Menzah1, Tunis.

L'avocate poursuivante : Maître Layla BOUZEKRI, avocate à la cour d'appel, sis à la Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1, Tunis. Identifiant fiscal : 1472492/Q/A/P/000.

Immeuble à vendre : Le bien est hypothéqué au degré approprié au profit de la banque poursuivante, il est objet du titre foncier n°102843 Tunis et qui est devenu n°130409 Tunis, appelé «Ghazi» sis à El Menzah en bordure de la rue Emile Zola. D'une superficie de 1802 m². Il se compose d'une villa avec un sous-sol, un rez-de-chaussée, et un premier étage d'une superficie totale de 1200 m² et comprend une piscine d'une superficie d'environ 50 m² et un jardin dont une partie est pavée de marbre local et l'autre partie est équipée de gazon et clôturée d'environ trois mètres de hauteur.

Le sous-sol est composé d'un spacieux entrepôt, d'un grand hall de réception, d'une salle de bain, d'une cuisine, d'une pièce ouvrante sur une deuxième pièce et d'un escalier intérieur. Le rez-de-chaussée se compose de deux (02) halls de réception, d'un salon, d'une cuisine, un couloir, et deux salles de bains, tandis que le premier étage est composé de cinq (05) chambres, dont deux (02) chambres contenants chacune une baignoire, et les chambres restantes contiennent chacune une douche.

La mise à prix : Le montant d'ouverture pour la vente du bien sera déterminé à deux millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quinze dinars (2578.515,000 dinars), après réduction de 40% du montant d'ouverture initial.

La date d'adjudication : La deuxième vente aux enchères publiques aura lieu le mardi trente avril deux mille vingt-quatre (30/4/2024), à partir de 9h du matin au tribunal de première instance de Tunis sis à l'Avenue Beb Bnet, Tunis

La visite des lieux : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail administratives. Pour des amples renseignements contacter le Cabinet de L'avocat poursuivant Maître Layla BOUZEKRI sis à la Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1 ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis où a été déposé le cahier des charges.

2024400807VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de règlement judiciaire N°1013

Société SODEVA «SARL»

Capital social : 1.000.000DT

Identifiant Unique : 1577881 D

CNSS : 621895-28

Siège social : 67 Avenue Jugurtha Mutuelle ville - 1082 Tunis

Le tribunal de première instance de Tunis 1, a prononcé dans l'affaire

n°1013 en date du 11/3/2024 l'ouverture des procédures de règlement Judicaire au profit de la Société «SODEVA» pour une période d'observation ne dépassant pas neuf mois et la désignation de Madame Nesrine Ben Hfaiedh comme Juge commissaire et Monsieur Jalel Haddad Administrateur Judiciaire pour étudier le programme de redressement proposé par la société.

Les créanciers de la société sont priés de présenter un état de leurs créances avec toutes les pièces justificatives à l'administrateur Judiciaire dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de cette annonce au JORT.

Adresse de l'administrateur Judiciaire 1, rue 2 mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tél / Fax : 71 277 191 - Email : jalel.hadad@orange.tn

2024R00783VEPA2

Avis

Monsieur Mohamed M'Barki liquidateur de la succession de Feu benfadhel Menzel Temime avise le public que suite à la décision du juge contrôleur au tribunal de Nabeul en date du 21/3/2024 il a été décidé la clôture de la liquidation de la succession.

2024R00795VEPA2

Désignation d'un mandataire de justice

Société Recyclage Brahem Zone Industrielle Téboulba 5080

MF : 1539007D

En vertu de jugement rendu par le tribunal de première instance de Monastir le 11 Mars 2024 pour l'affaire n°34106 arrêtant la désignation de l'administrateur judicaire Maître Yassine Boudriga sis à complexe Borj Khfacha Bloc 3, étage 5 bureau n°B5-28 Avenue de la République 5060 Monastir, téléphone : 73907308, mandataire de justice la société Recyclage Brahem sis à la zone industrielle Téboulba 5080.

2024S00440VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure de règlement judiciaire

De la société SAVOS ET PERIODE DE CONTROLE

IU : 12292805K

Suivant décision n°8914 émanant du tribunal de première instance de Nabeul, en date du 22/02/2024, il a été décidé :

- L'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la société SAVOS, avec une période de contrôle de neuf mois.

- La nomination de monsieur le juge Makram Azizi juge des entreprises comme juge commissaire.

- La nomination de Monsieur Mohamed Haouidhek comme administrateur judiciaire pour contrôler les opérations de gestion et aider la société dans ces travaux.

- Suspendre toutes les actions en exécution ayant pour but de recouvrer les créances antérieures à la date d'observation ou à la reprise des meubles et immeubles pour impayés.

- Arrêter le décompte de tous les intérêts et pénalités.

- Suspendre les délais de prescription.

L'administrateur judiciaire invite les créanciers de la société SAVOS à présenter une liste de leurs créances antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire, avec les documents justificatifs, à son bureau sis à Centre Dorra Bloc C Etage 2 Bureau n°6 Manar 3 Tunis. Téléphone : 71887788, mail : mohamed.haouidhek@aumac.tn et ce dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis.

2024400765VEPA2

Jugement de faillite

Faillite de la Société "FOOD LAND"

Zone Industrielle Béni Khiar - Nabeul

ID.U : 0040009G

Capital : 825 000 d

En vertu du jugement n°20 rendu par le Tribunal de Première Instance de Nabeul en date du 02/11/2016, confirmé par le Tribunal d'appel de Nabeul en vertu du jugement n°27439 rendu le 23/1/2018 il a été décidé ce qui suit :

- Déclarer la société «FOOD LAND» en faillite.

- Désigner Monsieur Slah Guedouar syndic de faillite sous la tutelle de monsieur le juge-commissaire.

Il appartient aux créanciers, dans un délai de 15 jours de cette annonce, de présenter au syndic, leurs titres de créance et les sommes réclamées directement contre décharge à son bureau sis au 2 Bis, rue Argentine immeuble Argentina 5ème Etage Bureau 4 belvédère Tunis (Tél : 71 841 014).

2024400774VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures

De séquestre sur les biens de Mr. Mohamed Lassad Trabelsi

Maître Khalfi Sihem annonce au public en sa qualité du séquestre sur les biens de Mohamed LASAAD Trabelsi, la clôture des procédures du dossier n°400 en vertu de la décision judiciaire rendue par le juge commissaire le 21/3/2024 et la réservation du dossier dans l'archive du tribunal de première instance de Tunis 1.

Cette annonce constitue un quitus général au séquestre.

2024400775VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures

De séquestre sur les biens de Mr. Seif Eddine Ben Mohamed Anaceur Ben Mohamed Trabelsi

Maître Khalfi Sihem annonce au public en sa qualité du séquestre de Mr. Seif Eddine Ben Mohamed Anaceur Ben Mohamed Trabelsi, la clôture des procédures de dossier n°656 en vertu de la décision judiciaire rendue par le juge commissaire le 21/3/2024 et la réservation du dossier dans l'archive du tribunal de première instance de Tunis 1.

Cette annonce constitue un quitus général au séquestre.

2024400776VEPA2

Déclenchement de la procédure de règlement judiciaire

Société "BSP" (SARL)

I.U : 1265934Q

Capital social : 100.000,000 dinars

Siège social : Rue Commandant Bejaoui 2078 La Marsa, Tunis

En vertu de la décision n°1005 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 19/02/2024, il a été décidé l'ouverture de la procédure de règlement judicaire au profit de la société "BSB, siège social rue commandant Bejaoui 2078 la Marsa, Tunis" son identifiant unique n°1265934Q et l'ouverture d'une période d'observation et ce pour une période ne dépassant pas neuf mois et la nomination de Mme Rim Mohamed Juge-commissaire chargé du dossier et Mme Khalfi Sihem en tant qu'administrateur judiciaire pour examiner le plan de redressement proposé par la société débitrice et le modifié le cas échéant, contrôler les actes de gestion, de présenter un rapport préliminaire sur la véritable situation économique, financière et sociale de l'entreprise dans un délai de deux mois, un rapport concernant l'inventaire physiques des biens de l'entreprise, et l'évaluation des dits biens, présenter le résultat définitif de ses travaux au juge commissaire et ce dans un délai ne dépasse pas quatre mois à compter de la date du prononcé de la présente décision.

Un extrait de la décision doit être inscrit au registre de commerce, une copie en est communiquée à la commission de suivi des entreprises économiques. L'extrait est inséré au journal officiel de la République Tunisienne à la diligence du greffier du tribunal et à la charge de l'entreprise débitrice.

Il appartient aux créanciers de s'assurer de l'inscription de leurs créances antérieures à la date d'ouverture de la procédure de règlement judicaire dans un délai de trente jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne et de soixante jours pour les créanciers résidents à l'étranger conformément à la disposition de l'article 445 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de l'administrateur judiciaire, Mme Khalfi Sihem, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage.

2024400777VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution

En vertu de la décision du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Siliana dans le cadre de l'affaire n°69 il a été décidé d'ouvrir la procédure de distribution du montant de 85.945.426 Dinars consigné à la recette des finances de Siliana selon la quittance n°M042307 le 6/10/2022 objet du jugement d'adjudication n°394 prononcé par le tribunal de première instance de Siliana en date du 22/3/2022 et conformément à la requête de distribution soumise par maître Omar Znaidi au profit de Arab Tunisian Bank. Ainsi et en application des articles 467 et 468 du C.P.C.C tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit dans les trente jours de la publication au JORT ou de la réception de la lettre recommandée à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2024400779VEPA2

Cession des véhicules

Société cactus prod

Capital social 1200 000 dt

Siège social : 53 Rue du Lac de Constance 1053 - Tunis

Siège d'activité : otic Bizerte

MF : 0827432 Q

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 8 décembre 2022 qui a décidé la cession de la société cactus prod comme étant un tout indivisible;

Le contrôleur d'exécution Naim Kaabi annonce aux publics que Les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 23 avril 2024. Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du contrôleur d'exécution, situé à l'appartement A 3-1, Immeuble Fili 2, Résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn El Walid, 2045 l'Aouina, Tunis (Téléphone : 70 726 395) contre le paiement de (deux cent Dinars) 200 dinars.

Pour plus d'information contacter le bureau du contrôleur d'exécution sur les numéros : 26646132 - 70726395.

2024400781VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SGS TUNISIE S.A

Au capital de 50.000 dinars

RNE : 0002615L

Siège social : rue 8612 - Imp. N°5 - La Charguia 1 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société anonyme «SGS TUNISIE S.A» au capital de 50.000 dinars, sont convoqués au siège social de la société sis à la rue 8612 - Imp. N°5 - La Charguia 1 - Tunis, pour participer à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui aura lieu, le vendredi 3 Mai 2024 à 9h, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et ceux du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023, approbation et quitus aux administrateurs.

2- Affectation des résultats et distribution des dividendes

3- Nomination du Conseil d'Administration.

2024R00804SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20.095.590 Dinars

Siège social : Z.I Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoquées à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 30 avril 2024 à 9h au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social par souscription en numéraire avec/ou sans suppression du DPS et avec prime d'émission,

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'opération de l'augmentation du capital social.

3. Fixation de la prime d'émission

4. Modification de l'article 6 des statuts

5. Pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à la réalisation et la constatation de l'augmentation du capital.

6. Pouvoirs pour formalités.

2024R00805SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20.095.590 D

Siège social : ZI Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoquées à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Avril 2024 à 11 h au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du Lac Victoria.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes concernant l'émission d'obligations convertibles en actions. Approbation du principe de renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

2. Autorisation d'émission d'obligations convertibles en actions avec renonciation expresse aux DPS pour un montant total de 2.000.000 Dinars.

3. Pouvoirs pour formalités.

2024R00806SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société L'espoir «Polyclinique El Menzah»

Société anonyme

Au capital de 3.500.000 Dinars

Siège social : 1 Rue Appolo XI, cité Mahrajène, 1082 Tunis

M.F : 002305Z

Messieurs les actionnaires de la Société L'Espoir «polyclinique El Menzah» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à la clinique Saint Augustin le 3/5/2024 à 14 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de tenue de l'assemblée;

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'Administration pour l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

- Approbation du rapport établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022

- Affectation des résultats

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du CSC

- Quitus aux membres du conseil d'administration et au PDG

- Fixation des jetons de présence

- Questions diverses

- Pouvoirs pour formalités.

2024R00809SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE «EL MADINA»

S.A. au capital de 900.000 dinars

Siège social : 36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen Ennasr II - 2037 Ariana

Identifiant unique : 0024515C

MF : 024515C/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société de Promotion Immobilière EL MADINA, informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société se tiendra le Jeudi 2 Mai 2024 à 10 heures au siège de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE, sis au 5, rue de Syrie - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 et présentation des états financiers dudit exercice;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux

Comptes sur les opérations de l'exercice 2023 ;

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2023 ;

4) Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023 ;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6) Renouvellement des mandats de trois Administrateurs;

7) Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes, cabinet Samir LABIDI et désignation d'un nouveau commissaire aux comptes

8) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

9) Pouvoirs pour formalités.

2024R00811SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE «EL MADINA»

S.A. au capital de 900.000 dinars

Siège social : 36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen Ennasr II - 2037 Ariana

Identifiant unique : 0024515C

MF : 024515C/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société de Promotion Immobilière EL MADINA, informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société se tiendra le jeudi 2 mai 2024 à 10 heures et 30 minutes au siège de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE, sis au 5, rue de Syrie - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Continuation de l'activité de la SPI EL MADINA ;

2) Pouvoirs pour formalités.

2024R00812SANB3

SOCIETE ALFET EL-MACHIA

Société anonyme

Au capital de 9 800 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle, Bir El Kassaa, Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 1426251 P

Messieurs les actionnaires de la Société ALFET EL-MACHIA S.A sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2024 à 10 heures au siège social de la société sis à la zone Industrielle Bir EI-Kassaa Ben Arous, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Changement du mode de gestion de la société.

2- Extension de l'objet social de la société.

3- Modifications corrélatives des articles 3, 23, 24 et 25 des Statuts et mise à jour de ce dernier.

4- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social ci-haut mentionné.

2024R00813SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le 20/4/2024

S.T.D Hôtel Les Pyramides

S.A au capital de 10.000.000

11 Rue d'Algérie 1001 Tunis

MF : 002478W/A/M/000

Les actionnaires de la société hôtel Les Pyramides sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire pour les exercices de 2017, 2018 et 2019 et ce le 20/4/2024 à 11H du matin à l'hôtel les pyramides sis à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul 8000 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard enregistré quand à la tenue des assemblées ordinaires des exercices 2017, 2018 et 2019.

- Examen du rapport du conseil d'administration du 17/3/2024 pour l'assemblée générale et lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

- Approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019.

- Approbation de la nomination du nouveau commissaire aux comptes et donner quitus aux membres actuels du conseil d'administration.

- Fixation éventuelle des jetons de présence pour les administrateurs.

2024R00819SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba - Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°00002708Q, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2024 à 10 heures à l'hôtel Occidental Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.

4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

8. Démission, Nomination & Renouvellement de mandats d'administrateurs.

9. Nomination des commissaires aux comptes.

10. Fixation du montant des jetons de présence.

11. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

12. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles, inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée

Générale Ordinaire, ont le droit d'y assister, sur simple justification de leur identité, ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Ce mandat spécial devra être déposé au siège social au nom du «Département Titres UIB» et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Toutefois, plusieurs actionnaires ne disposant pas de ce nombre d'actions peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir. Ce Pouvoir devra être déposé au siège social au nom du «Département Titres UIB» et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque sis 65, avenue Habib Bourguiba, 1000 Tunis et au «Département Titres UIB» sis 10, rue du Lac Toba 1053, Les Berges du Lac 1 - Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2024R00822SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HANNIBAL LEASE

Société anonyme

Au capital de 55.000.000 DT

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 0766895F

MF : 0766895FAM000

Messieurs les actionnaires de Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 30 Avril 2024 à 10 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise sis au boulevard principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2023.

- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation du résultat 2023.

- Nomination d'Administrateurs.

- Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2024 et en 2025 dans la limite de cent cinquante millions de Dinars (150.000.000 DT), et d'en fixer les conditions et modalités.

- Désignation d'un Commissaire aux Comptes pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026.

- Fixation des jetons de présence Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2024.

- Pouvoir pour formalités.

2024R00824SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AMEN SANTE S.A

Société anonyme

Au capital de 85.339.575 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

Messieurs les Actionnaires de la Société AMEN SANTE S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 6 mai 2024 à 9H au siège social de la société : la Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR Avenue Habib Bourguiba 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion individuel et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

2- Lecture des rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2023 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

3- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 et lecture des rapports du commissaire aux comptes y afférents ;

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs ;

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

7- Ratification Cooptation et Désignation Administrateur et renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

8- Désignation ou Renouvellement mandat commissaire aux comptes

9- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024,

10- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2024,

11- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs

12- Pouvoirs en vue des formalités.

2024R00828SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SA au capital de 100.007.645,000 de Dinars

Siège social : 139 Avenue de la Liberté - Tunis

Identifiant unique : 0002707P

www.ubci.tn

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 26 avril 2024 à 9 heures à l'hôtel «Sheraton» à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2023.

2- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

3- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

7- Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2023.

8- Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes.

9- Renouvellement de mandats d'Administrateurs.

10- Nomination de deux Administrateurs indépendants.

11- Pouvoirs pour formalités.

2024R00835SANB3

Convocation à L'Assemblée Générale Ordinaire

Société MICROCRED SA

Société anonyme de Droit Tunisien

Au capital de 12 000 000 DT

Siège social : 65 Avenue Alain Savary, 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1314598/V

Les actionnaires de la société MICROCRED SA, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 30 avril 2024 à son siège social, 65 Avenue Alain Savary, 1002, Tunis à dix Heures du matin (10h00), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Conseil d'Administration et à la Directrice Générale pour la gestion de l'entreprise ;

- Affectation du résultat dudit exercice ;

- Renouvellement du mandat du 2ème siège de la Société Agricole El Hadayek, au Conseil d'Administration ;

- Renouvellement du mandat de l'administrateur indépendant ;

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et aux membres des deux comités réglementés ;

- Désignation d'un Commissaire Aux Comptes pour le mandat pour les exercices 2024-2025 et 2026.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R00836SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société MICROCRED SA

Société Anonyme de Droit Tunisien au capital de 12 000 000 DT

Siège social : 65 Avenue Alain Savary, 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1314598/V

Les actionnaires de la société MICROCRED SA, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 30 avril 2024 à son siège social, 65 Avenue Alain Savary, 1002, Tunis à Douze Heures (12h00), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement du siège social ;

- Mise à jour des statuts ;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R00837SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Jeudi 25 Avril 2024

SOTREGAMES

Av. Aboulkacem Chebbi Route de Médenine - Gabès S.A

Capital social : 407.450 Dinars

Matricule Fiscal : 3645 X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Régionale de Transport de Gabès sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 25 Avril 2024 à 10 H à Hôtel Chems sis à Gabès afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée sur l'exercice 2022

2- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

4- Approbation du rapport établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2022.

5- Approbation des états financiers sur l'exercice 2022

6- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

8- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2023-2024-2025

9- Election de deux administrateurs représentant des actionnaires privés.

NB : Tous les documents sont à la disposition des actionnaires au siège de la Direction Générale (Immeuble Gabès Palace - 3ème étage Gabès).

2024R00840SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Jeudi 25 Avril 2024

SOTREGAMES

Av. Aboulkacem Chebbi Route de Médenine - Gabès S.A

Capital social : 407.450 Dinars

Matricule Fiscal : 3645 X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport de Gabès sont priés d'assister à l'assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 25 Avril 2024 à 11 H à Hôtel Chems sis à Gabès - afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Se prononcer sur l'éventualité de la dissolution de la société ou la continuité de l'exploitation conformément aux dispositions de l'article n°388 du code des sociétés commerciales.

2024R00841SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme

Au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 0000123L

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Avril 2024 à 10 Heures à l'hôtel LAICO Tunis - Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.

- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

- Approbation des rapports du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023 et des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Ratification de la cooptation d'administrateurs.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2023.

- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration.

- Nomination d'administrateurs.

- Renouvellement du mandat d'administrateurs.

- Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.

- Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.

- Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

- Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées. Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

2024R00844SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 0000123L

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Avril 2024à 9h30 à l'hôtel LAICO Tunis - Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Amendement de l'article 4 des statuts de la Banque.

- Approbation de l'amendement des Statuts de la Banque.

- Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

2024R00845SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV-BNA

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant

Promulgation du code des organismes de placement collectif

JORT n°117 du 07/12/1993 - Visa de la BVMT n°39/97 du 02/12/93

Siège social : C/O BNA, Rue Mohamed V Tunis

Messieurs, les actionnaires de SICAV -BNA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 7 Mai 2024 à 9H à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE -Rue Mohamed V - 1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

- Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2023,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états Financiers arrêtés au 31-12-2023,

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023,

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Fixation du montant des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2024.

- Pouvoirs pour formalités.

2024R00847SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant

Promulgation du code des organismes de placement collectif

JORT n°110 du 04-10-1996 - Visa n°96/276 du 17/12/96

Siège social : C/O BNA, Rue Mohamed V Tunis

Messieurs, les actionnaires de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 7 Mai 2024 à 10 H à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE - Rue Mohamed V - 1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

- Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2023,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers arrêtés au 31-12-2023,

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024,

- Pouvoirs pour formalités.

2024R00848SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AZUR Pièces Automobile

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 1076765N

CNSS : 345310-87

Les actionnaires de la Société AZUR Pièces Automobile, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le Mardi 7 Mai 2024 à 16h30, à L'Hôtel le Concorde les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2023.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Pouvoirs pour formalités.

2024R00850SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société Immobilière Notre Dame de Tunis

Société anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : 5, Boulevard Mohamed Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique 0002063A

Matricule CNSS : 35623-24

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière Notre Dame de Tunis sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le 25 Avril 2024 à 11 heures au siège social de la société, 5, Boulevard El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice.

3- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers.

5- Renouvellement de mandats d'Administrateurs.

6- Ratification de la cooptation de Monsieur Mohamed Ali BAKIR en qualité d'Administrateur.

7- Affectation des résultats.

8- Quitus pour l'exercice au Directeur Général et aux Administrateurs.

9- Questions diverses.

10- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au Centre Urbain Nord, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N°5, 1082 Tunis.

2024R853SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2024

ARAB TUNISIAN BANK

Société anonyme

Au capital de 128.000.000 DT

Siège social à Tunis 9, Rue Hédi Nouira

Identifiant Unique au RNE : 0014161 Q

Matricule fiscal : 14161/Q/P/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023 qui se tiendra le samedi 27 avril 2024 à 11H du matin à l'Hôtel «The Residence Gammarth», Tunis.

Et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

2- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

4- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

5- Fixation du montant des jetons de présence ;

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023 ;

7- Ratification de la cooptation de 3 nouveaux Administrateurs ;

8- Nomination des Administrateurs et d'un Conseiller pour la période 2024-2026 ;

9- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe ATB arrêtés au 31 décembre 2023 ;

10- Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31 décembre 2023 ;

11- Nomination des Commissaires aux comptes pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

12- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires, pendant les délais légaux, au siège social de la banque.

Le Bulletin de vote et l'Acte de mandat spécial sont mis dans les mêmes conditions à la disposition des actionnaires souhaitant voter par correspondance ou se faire représenter.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2024R00854SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2024

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

STAR

Société anonyme

Au capital de 23.076.930 dinars

Siège social : 09 Rue de Palestine Cité Des Affaires Kheireddine 2060 La Goulette

Identifiant Unique : 002388VPM000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 30 avril 2024 à 9 Heures au siège social de la société sis 09 rue de Palestine cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023,

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2023 et approbation des conventions règlementées,

3- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

6- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs,

7- Ratification de la désignation des administrateurs indépendants,

8- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,

9- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 45 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au département comptabilité au siège de la société et ce dans les délais règlementaires.

2024R00868SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (Exercice2023)

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE BTS Bank

Société Anonyme au capital de 60.000.000 de Dinars

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Tél : 71 84 40 40 / Fax : 71 891542

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité BTS Bank sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 29 Avril 2024 à 10h du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2023;

2- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial relatifs à l'exercice 2023 ;

3- Approbation et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

4- Approbation des conventions réglementées ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6- Quitus aux administrateurs ;

7- Cooptation d'administrateurs ;

8- Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration ;

9- Nomination d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration

10- Fixation des jetons de présence du président et membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2023 et fixation des primes spécifiques des présidents et membres des comités issus du Conseil d'Administration ;

11- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ;

12- Pouvoirs pour formalités.

Chaque actionnaire détenant au moins 10 actions, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.

2024R00871SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Relative à l'exercice 2023 du 27/4/2024

Société «SELIMAT-SA»

SA, au capital de 1 950 000 DT

Siège social : Route de Tunis GP1 Z.I. Akouda

Matricule fiscal : 09291R/A/M/000

IU : 09291R

Messieurs les actionnaires de la Société «SELIMAT-SA» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le 27 avril 2024 à 10h du matin au siège social de société sis à la route de Tunis GP1 Z.I. Akouda à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2023.

3. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

4. Quitus aux membres du conseil d'administration

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6. Distribution d'une partie des résultats reportés.

7. Approbation des conventions conclues dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

8. Pouvoirs pour formalités.

2024S00433SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le samedi 25 mai 2024

Sté Parc d'Expositions Foire Internationale de Sousse

Société anonyme

Au capital de 4 000 000 Dinars

Siège social : Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse

RNE : 0340568E

MF : 0340568EAM000

Les Actionnaires de la Société Parc d'Expositions de Sousse sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 25 mai 2024, à 10 H au siège de la société Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir, Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées dans le rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivant et 475 du Code des sociétés commerciales.

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers clos le 31/12/2023.

5- Affectation des résultats 2023.

6- Distribution des dividendes

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Fixation du montant des jetons de présence.

9- Renouvellement du Mandat du conseil d'administration pour les exercices 2024, 2025 et 2026

10- Approbation du projet des résolutions

11- Pouvoirs pour formalités de dépôt et publication.

Les documents nécessaires selon la loi relative à cette Assemblée, sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège de la société dans les délais règlementaires.

2024S00436SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SYSTEL

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : 16, Rue des Entrepreneurs - La Charguia 2- Ariana

Identifiant unique : 0341640 Z

Messieurs les actionnaires de la Société SYSTEL SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2024 à 10 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sue l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence ;

9. Questions diverses; et

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2024400754SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HELIOFLEX North Africa S.P.S

Société anonyme

Au capital de 1.850.000 Dinars

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2 - Ariana

Identifiant Unique : 0825757B

Messieurs les actionnaires de la Société HELIOFLEX North Africa S.P.S sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 29 Avril 2024 à 10 heures au siège social de la société sis au 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, à l'effet de délibérer sue l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

6. Approbation des conventions conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 22 des statuts;

7. Fixation et allocation du montant des jetons de présence aux administrateurs ;

8. Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

9. Ratification des modalités de cessions d'actions au profit de la Société Aluflexpack AG (préalablement agréée par le Conseil en date du 31 janvier 2024 en tant que nouvel actionnaire) et confirmation de la nouvelle structure du capital de la Société;

10. Démission de 4 membres du Conseil d'Administration (y compris le Président) et quitus pour leur gestion;

11. Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration;

12. Renouvellement du mandat de Monsieur Radhouane Bouricha en tant qu'administrateur

13. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

14. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2024400761SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société GAT Investissement

Société anonyme

Capital social : 40 000 000 Dinars

Siège social : N°92-94 Avenue Hédi Chaker, Tunis

Identifiant Unique : 0539146G

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Investissement sont convoqués à l'Assemblée Générale

Ordinaire qui aura lieu le 30 avril 2024 à 10 heures au siège social de la société sis au 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023;

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Questions diverses.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024400773SANB3

Convocation à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société MMJ POWER

Société anonyme

Siège social : Rue de l'Argent, immeuble Fatma les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1634345E

Les Actionnaires de la Société MMJ POWER SA sont invités à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 Avril 2024 à 11h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023

3- Approbation des conventions réglementées

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023

6- Fixation des jetons de présence

7- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2023

8- Pouvoirs pour accomplissement de formalités de dépôt et de publications légales.

2024400782SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LAFICO TUNISIE/SICAF NON RESIDENTE

SA au capital 50.000.000 US

Siège social : complexe administratif et hôtelier bureaux A4-04 - 4ème étage Kram

I.U : 0024556 M

Suite à la décision du conseil d'administration de la société en date du 01/3/2024, la société LAFICO TUNISIE CONVOQUE ses actionnaires pour assister à L'A.G.O de la société qui se réunira en date du 19/4/2024 à 10h au siège de la société LAFICO TUNISIE au complexe administratif et hôtelier bureaux A4-04- 4ème étage Kram et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023 et les états financiers 2023

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et les états financiers de l'exercice 2023

4. Quitus aux membres du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023

6. Approbation de la décision de nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Délégation de pouvoirs en vue des formalités légales.

2024400784SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Relative à l'exercice social 2017, 2018 et 2019

Liberty Hôtel

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SAHEL «SHTS» SA

Société anonyme

Au capital de 10 655 930 Dinars

Siège social : Route Touristique Skanès Monastir

MF : 381554 Z/A/M/000

RNE : 381554Z

Le Président du conseil d'administration convoque les actionnaires de la société «SHTS SA» à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 22/4/2024 à partir de 10h au siège de la SHTS SA sis au LIBERTY HOTEL MONASTIR et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des exercices comptables 2017, 2018 et 2019

- Lecture et approbation des rapports d'activités relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019.

- Approbation des états financiers de la société pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

- Affectation des résultats des exercices 2017 ; 2018 et 2019.

- Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour les années 2017, 2018 et 2019.

- Pour l'année 2019 le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

- Recomposition des membres du conseil d'administration et 2022.

- Questions diverses.

2024400788SANB3

Assemblée générale ordinaire

De la société TUNISIENNE DE REASSURANCE

«Tunis-Re» Exercice 2023

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 de dinars

Siège social : 12 Avenue du Japon Montplaisir - 1002 Tunis

RC : B 1115971996

MF : 0012428/QAM/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le Mardi 30 Avril 2024 à 14H30 mn à L'institut Arabe Des Chefs D'Entreprises «IACE» Tunis

L'ordre du jour est comme suit :

1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023.

2- Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

4- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2023.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

7- Approbation de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de Tunis Re au titre des exercices 2024, 2025 et 2026

8- Approbation de la nomination d'un administrateur indépendant (président du comité d'audit) au Conseil d'Administration de Tunis Re au titre des exercices 2024, 2025 et 2026

9- Approbation de la nomination d'un administrateur indépendant (président du comité des risques) au Conseil d'Administration de Tunis Re au titre des exercices 2024, 2025 et 2026

10- Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Remarque :

- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

- Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

- Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un «POUVOIR» soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis au 12 Avenue du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

2024400793SANB3

Convocation à l'assemblée générale élective

DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

«TUNIS-Re» S.A

Année 2024

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 de dinars

Siège social : 12 Avenue du Japon Montplaisir - 1002 Tunis

RC : B 1115971996

La Société Tunisienne De Réassurance «Tunis Re» informe Les Actionnaires minoritaires de la Société que son Assemblée Générale élective sera tenue le Jeudi 25 Avril 2024 à 10H au siège de Tunis Re sis à 12, Avenue du Japon Montplaisir - Tunis en se limitant aux actionnaires minoritaires et sous la supervision d'un huissier notaire.

L'ordre du jour est comme suit :

Election d'un membre représentant les petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2024, 2025 et 2026 parmi les candidats agréés par l'autorité de tutelle et du conseil du marché Financier

Les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

2024400794SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNIS CALL CENTER

Société anonyme

Au capital de 1 050 000.000 DT

Siège social : 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002

Identifiant unique : 0633781K

Messieurs les actionnaires de la société «TUNIS CALL CENTER» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 mai 2024 à 11 heures au siège social de la société sise aux 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délais de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;

8. Pouvoir pour les formalités.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2024400796SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MATEX TUNISIE SA

SA au capital de 60.000 Dinars

Siège social : 14 Rue 4978 Sidi Hassine Sijoumi Tunis Tunisie

Identification unique : 1574961 P

CNSS : 597780-66

Les actionnaires de la Société MATEX TUNISIE SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 Avril 2024 à 17 heures 30 minutes dans le bureau du CAC sis au 29, Avenue de l'indépendance à la résidence Meriem B15 au 1er étage 2080 Ariana, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des états financiers 2023.

2- Affectation des résultats

3- Questions diverses.

2024400799SANB3

Sté New Box Tunisia

Activité : Fab. Emballage papier/carton

S.A au capital de 12.700.000

MF : 1654672DAM000

Adresse : Zl Sbikha 2, 3110 Kairouan

Le Conseil d'Administration décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour le 25 Avril 2024 à 9h au siège de la société, à la Zone Industrielle Sbikha II, B PN° 92, Kairouan - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

5. Fixation des jetons de présence

6. Quitus aux Administrateurs

7. Pouvoir pour formalités

2024400801SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE «SIDHET»

Société anonyme

Captal social : 27 500 000 DT

Identifiant unique : 0009398/C

Tél : 71 947 490/71 947 491

E-mail: sidhet@gnet.tn

Les actionnaires de la Société Immobilière et d'Hôtellerie en Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 avril 2024 à 10 heures, au siège de la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne «CARTE», sis au Centre Urbain Nord, à l'effet d'examiner et de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2023 ;

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions règlementées et opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Nominations des administrateurs;

- Pouvoir pour formalités.

Les documents de l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024400803SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société «L'Evolution Economique» en liquidation

Société anonyme

Capital social : 1.350.000,000 dt

Siège social : Av Hédi Nouira Sousse

Identifiant unique : 4575E

Messieurs les actionnaires de la Société «L'Evolution Economique» en liquidation, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 25 Avril 2024 à 11 h au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport moral et financier du liquidateur pour l'exercice 2023.

2. Lecture de rapport de CAC pour l'exercice 2023

3. Questions diverses

4. Divers.

2024400806SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BTK Finance

S.A au capital de 300.000 dinars

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

Identifiant unique : 0514211 Q

Messieurs les actionnaires de la société BTK Finance sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 avril 2024 à 9 heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2. Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2023.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2023.

5. Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

8. Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

9. Renouvellement des mandats d'administrateurs

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024400812SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 26 avril 2024

SMART TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 43 386 185 dinars

Siège social : 9 Bis Impasse n°3 Rue 8612 Zl Charguia 1 - 2035 Tunis

MF : 0544435X/A/M/000

Identifiant unique : 0544435X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SMART TUNISIE sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2024 à 14 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

2- Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la société SMART TUNISIE et approbation des états financiers individuels et consolidés de la société SMART TUNISIE pour l'exercice 2023,

3- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

4- Approbation des conventions régies par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

6- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque

7- Renouvellement des mandats des administrateurs

8- Pouvoirs en vue des formalités.

2024400813SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 26 avril 2024

SMART TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 43 386 185 dinars

Siège social : 9 Bis Impasse n°3 Rue 8612

Zl Charguia 1- 2035 Tunis

MF : 0544435X/A/M/000

Identifiant unique : 0544435X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SMART TUNISIE sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2024 à 15 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 3 «Objet Social» des statuts

2. Modification de l'article 4 «Siège Social» des statuts

3. Pouvoirs en vue des formalités.

2024400814SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

INTERNATIONAL CONSULTANCY SOLUTION OF CANADA SARL

Au capital de trois milles dinars tunisiens

IF 1803792 SAM 000

Siège social : 2 Rue Allemagne La Marsa 2070

Tous les associés de la société INTERNATIONAL CONSULTANCY SOLUTION OF CANADA SARL, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 26 Avril 2024 à 10H au siège social de la société pour se prononcer sur l'ordre de jour suivant :

- Compatibilité de l'activité de l'entreprise avec la législation légale en relation avec le Ministère du Travail.

2024R00818SRLB3

SOCIETE FRERES BEN AYED SARL

Au capital de 1.200.000 Dinars

Siège social : Route Gremda Km 2 Sfax

RNE : 0420693 N

Messieurs les associés de la Société FRERES BEN AYED SARL, sont convoqués à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 4/5/2024 à onze heures, à l'Immeuble Al BADR, rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023,

2. Approbation des états financiers et des comptes arrêtés au 31/10/2023,

3. Approbation des conventions régies par l'article 115 du code des sociétés commerciales,

4. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/10/2023,

5. Quitus au Gérant,

6. Pouvoirs pour formalités.

2024X00403SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles aux Aviculteurs de Morneg

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

Le conseil d'administration de la «société mutuelle de base de service agricole aux aviculteurs de morneg» a décidé de convoquer à une assemblée générale ordinaire de la société pour le samedi le 4/5/2024 à 10 heures du matin au siège de la société sise au 2 Rue Ghana - lot Testouri- Boumhel El Bassatine et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2023.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3- Approbation des états financiers

4- Accord de quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6- Questions diverses.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée. Les documents comptables seront mis à leur disposition à partir du lundi 22/04/2024.

2024R00826SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle De Base De Services Agricoles Aux Aviculteurs De Morneg

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

Le conseil d'administration de la «société mutuelle de base de service agricole aux aviculteurs de morneg» a décidé de convoquer à une assemblée générale extraordinaire de la société pour le samedi le 4/5/2024 à 10 :30 du matin au siège de la société sise au 2 Rue Ghana - lot Testouri - Boumhel El Bassatine et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. Augmentation du capital social suite à l'admission de nouveaux adhérents.

2. Situation des adhérents.

3. Questions diverses.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée.

2024R00827SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole

«Domaine Royal Azur»

MF : 632910/W/N/M/000

Les actionnaires de la Société de Mise en Valeur de Développement Agricole Domaine ROYAL AZUR sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2024 au siège de la société «les vignerons de Carthage» à djebel Jelloud à 10 H pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

Ordre de jour de l'assemblée générale ordinaire :

1- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022/2023

2- Examen des états financiers d'exercice 2022/2023.

3- Lecture des rapports de commissaire aux comptes d'exercice 2022/2023.

4- Approbation des rapports d'activité et des états financiers de l'exercice 2022/2023.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Affectation des résultats.

2024R00829SODB3

Réunions des Groupements de Sociétaires

LA CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

Adresse : 100 Avenue de la Liberté - Tunis

MF : 05355P

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse tunisienne d'assurances mutuelles agricoles sont priés d'assister aux réunions régionales des groupements des sociétaires qui se tiendront aux dates, heures et lieux indiqués au calendrier ci-après et ce pour élire leurs délégués aux Assemblées Générales pour la gestion 2021, 2022 et 2023, conformément aux dispositions des articles 16 et 17 du décret n° 2257 du 31/12/92 et de ses statuts :

Les Groupements des sociétaires :

- 02 Délégués à Béja le 15 avril 2024 à 9h à Hôtel Douga Teboursouk.

- 03 Délégués à Jendouba le 15 avril 2024 à 10h à Hôtel Douga Teboursouk

- 03 Délégués à Siliana le 15 avril 2024 à 11h à Hôtel Douga Teboursouk

- 03 Délégués au Kef le 15 avril 2024 à 12h à Hôtel Douga Teboursouk

- 04 Délégués à Mateur le 16 avril 2024 à 10h à Hôtel Bizerta Resort à Bizerte

- 11 Délégués au Cap Bon le 16 avril 2024 à 10h à Hôtel Radisson Blu à Hammamet

- 15 Délégués au Centre le 17 avril 2024 à 10h à Hôtel Riviera Sousse Port et Kantaoui

- 24 Délégués au Sud le 17 avril 2024 à 10h à Hôtel Zitouna à Sfax

- 25 Délégués à Tunis le 18 avril 2024 à 10h à Hôtel Africa Tunis.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle.

Les candidatures aux groupements régionaux doivent être présentées au délégué du bureau auprès duquel le sociétaire est affilié sur un imprimé spécial à retirer, à remplir et à déposer au dit bureau 15 jours avant la réunion contre récépicé,

Toute candidature ne répond pas à ces conditions ne sera pas admise.

La présentation de la quittance d'assurance et de la carte d'identité nationale est obligatoire avant l'entrée à la salle de réunion.

2024400634SODB3

Deuxième Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2022

La Société Mutuelle centrale de services agricoles "MOTOCOP"

Siège social : 24 Rue de Guinée 1002 Tunis

RNE : 033535H

Capital social : 328950 DT

Vu que le quorum n'a pas été atteint à la première convocation qui a eu lieu le jeudi 28 Mars 2024 au siège social de la société.

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale de services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents en deuxième convocation à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2022 qui se tiendra le jeudi 25 avril 2024 à 12h à l'hôtel Tej Sultan Golden Tulip Hammamet sis à Yassmine Hammamet - Hammamet sud, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2022

2) Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2022

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

4) Examen et Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2022

5) Quitus aux membres du conseil d'administration

6) Affectation des résultats

7) Cooptation de nouveaux adhérents

8) Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration

a/ Tout adhérent peut examiner au siège de la société mutuelle les P.V du Conseil d'Administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue l'assemblée.

b/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

c/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2024400763SODB3

Deuxième Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Société Mutuelle centrale de services agricoles «MOTOCOP»

Siège social : 24 Rue de Guinée 1002 Tunis

RNE : 033535H

Capital social : 328950 DT

Vu que le quorum n'a pas été atteint à la première convocation qui a eu lieu le jeudi 28 Mars 2024 au siège social de la société

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale des services agricoles "MOTOCOP" Invite ses adhérents en deuxième convocation à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 25 Avril 2024 à 10h à l'hôtel Tej Sultan Golden Tulip Hammamet sis à Yassmine Hammamet - Hammamet sud, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport d'Inspection n°25/2018 réalisé par l'Inspection générale du ministère de l'agriculture

2) Prise des décisions nécessaires sur les questions présentées

a/ Tout adhérent peut examiner au siège de la société mutuelle le rapport d'inspection et les propositions des résolutions à partir du dixième jour précédant la date de la tenue à l'assemblée générale.

b/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

c/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2024400764SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance Bizerte sous le n°78549 en date du 7 Mars 2024, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur héritage de Mr Mouldi ben Saleh

Elbouhali, et Mme Intissar Afouri a été nommé juge contrôleur.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2024T00323DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Al Saida Bouraoui titulaire de la CIN n°05101983 du 18/01/2022 déclare la perte du titre de propriété n°11500/11 pour le titre foncier n°26240 nommé ZINA sis à El Ksour Echrarda gouvernorat de Kairouan. Suivant déclaration de la municipalité de Mégrine le 29/3/2024.

2024R00788DIVD2

Avis

Majdi ben Abderrahmen Kamoun, annonce au public qu'il est propriétaire de la totalité de la moitié d'un terrain contenant de 7 pieds d'oliviers situé dans la forêt de Sfax sur la route de l'aéroport à 9 km elhajib. Et que son acte de propriété est disparu et il veut extraire une deuxième copie originale de propriété.

Et celui qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2024X00402DIVD2

Avis

Monsieur Abdelkarim Ben Sadak Ben Mohamed Zouch porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété (contrat de vente daté du 17 mai 2000 enregistré à la Recette des finances de Sfax le 25 octobre 2000 Quittance n°M083110 et rédigé par les notaires à Sfax : Taher Gouiaa et Ali Triki) de sa part qui est 04/12 à l'indivision de la parcelle de terrain avec amandiers, sise à route ain km 14 Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire "Oussama

Zouch" sis à l'immeuble el Borj bloc A 5ème étage app n°4 3027 Sfax. Toute apposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2024X00405DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Emna Ben Belgacem déclare qu'elle a perdu son contrat d'un terrain à Hencha Sfax par le notaire Chroudi Nassim daté le 15/11/2016 et qu'elle désire un nouveau titre qui remplace le premier.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Chroudi Nassim place 02 mars Jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2024X00406DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2024T00258DIVD2 parue au JORT n°33 du 15/3/2024

Lire :

Mme Emna Bent Ahmed Belhaj Ajmi Amara

Au lieu de :

Mme Emna Bent Ahmed Belhaj Ajmi.

2024T00324RECZ9

Rectification

Correction de l'Annonce numéro 2024400643 APS F2, parue au JORT n°36 en date du 26 Mars 2024 à la Page 687

Faux : Résidence Hasdrubal Palace Lac2.

Vrai : Résidence Hannibal Palace Lac2.

2024400795RECZ9